

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA  
FÉDÉRATION SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX**

**ÉVALUATION DES IMPACTS FINANCIERS DES  
PROPOSITIONS FÉDÉRALES ACTUELLES**

**RAPPORT PRINCIPAL**

**JUILLET 2012**

## **Table des matières :**

### **Résumé des principales constatations**

#### **1. Introduction**

#### **2. Principaux programmes de transferts fédéraux – Contexte de l'analyse**

**2.1. Historique récent des principaux programmes de transferts fédéraux**

**2.2. Renouvellement des principaux transferts fédéraux**

#### **3. Propositions fédérales actuelles**

#### **4. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles**

**4.1. Transfert canadien en matière de santé (TCS)**

**4.2. Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)**

**4.3. Péréquation**

**4.4. Formule de financement des territoires (FFT)**

**4.5. Principaux transferts combinés**

**4.6. Équilibres budgétaires des administrations fédérale, provinciales et territoriales**

#### **5. Renseignements supplémentaires**

#### **Annexes**

## Résumé des principales constatations

Les paramètres de financement des principaux programmes de transfert annoncés par le gouvernement fédéral le 19 décembre 2011 permettront d'améliorer les perspectives financières du gouvernement fédéral à moyen et à long terme. Cependant, le niveau du soutien fédéral associé à cette annonce a réduit la viabilité financière des provinces et des territoires et entraînera une diminution de la part fédérale du financement des dépenses provinciales et territoriales au chapitre des soins de santé et d'autres programmes sociaux.

Pour évaluer les impacts financiers de l'annonce fédérale du 19 décembre sur les provinces et territoires, le Groupe de travail sur les transferts fédéraux (ci-après appelé le « Groupe de travail ») a élaboré des projections quant aux principaux transferts en se fondant sur l'annonce et d'autres scénarios. Voir le rapport principal pour connaître les détails.

Les impacts financiers de l'annonce du 19 décembre résulteront des éléments suivants :

- Une baisse du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) (passant de 6 % au taux de croissance du PIB nominal) à partir de 2017-2018;
- La protection limitée qui est accordée pour le passage à la formule des paiements en espèces égaux par habitant au titre du TCS en 2014-2015;
- Le maintien de « plafonds » au programme de péréquation au moins jusqu'en 2018-2019.

Même si le financement de base du TCS n'augmentera pas avec le passage à un soutien en espèces suivant un montant égal par habitant en 2014-2015 (fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt donc pas de coûts pour le gouvernement fédéral au-delà de la protection limitée), la répartition des paiements sera modifiée et les impacts de ces modifications ne seront pas uniformément répartis entre les provinces et les territoires. *Se reporter à l'annexe 2 pour consulter les tableaux des projections sur le TCS, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la formule de financement des territoires (FFT) pour chaque province et territoire.*

À moyen terme, les provinces et les territoires recevront (collectivement) 5,9 milliards de dollars de transfert fédéraux en moins en 2018-2019, dans le cadre de l'annonce du 19 décembre, comparativement à ce qu'ils auraient reçu la même année selon les autres scénarios considérés par le Groupe de travail. Même si le renouvellement du TCS et du TCPS restera en vigueur pendant 10 ans, l'exercice 2018-2019 est le dernier où il existe un plan pour la péréquation et la FFT.

À plus long terme, la baisse du taux de croissance du TCS et la protection limitée au titre du TCS continueront de réduire les transferts fédéraux, comparativement à ce qui se serait produit

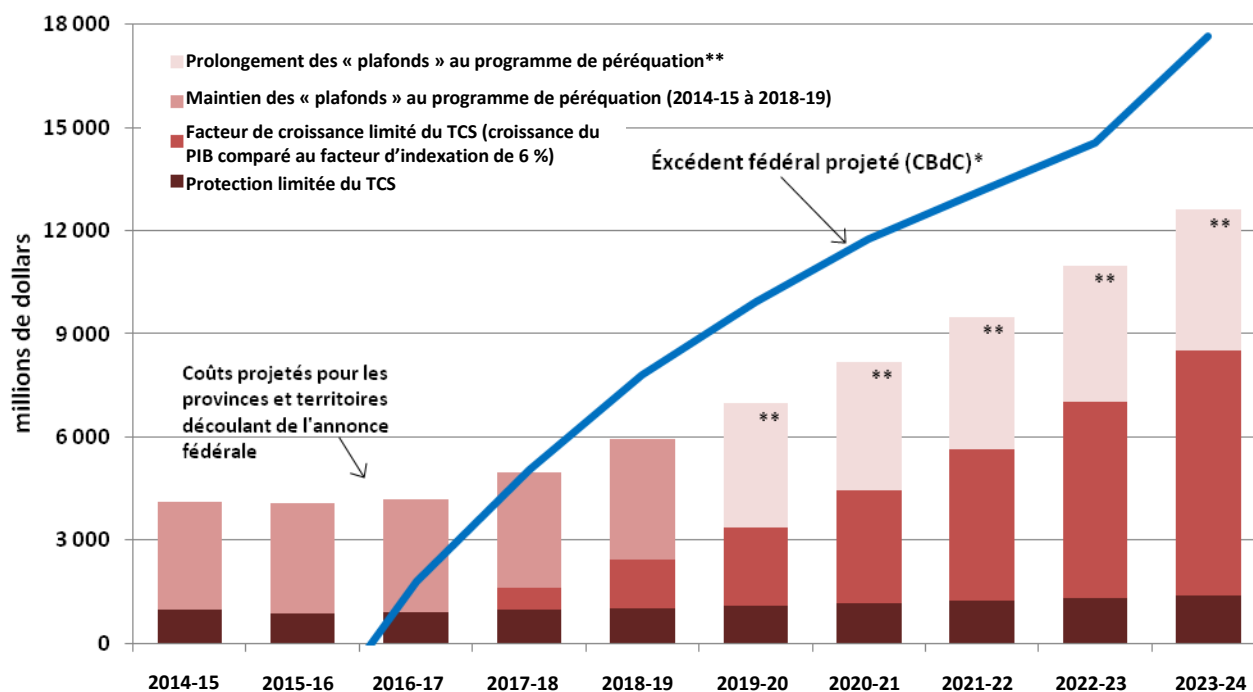
dans les autres scénarios. Au cours des dix années de la période du renouvellement du TCS, les provinces et les territoires recevront 36 milliards de dollars de moins du gouvernement fédéral au titre du TCS par rapport à ce qu'ils recevraient si le facteur de croissance de 6 % prévu au plan budgétaire fédéral de 2007 était appliqué.

Le remplacement, en 2017-2018, du facteur de progression du TCS de 6 % par le taux de croissance du PIB nominal (anticipé à environ 4 % en moyenne), entraînera une réduction cumulative de 25 milliards de dollars des paiements au titre du TCS pendant sa période de renouvellement. D'ici 2023-2024, la réduction annuelle attribuable à un facteur d'indexation plus faible atteindra plus de 7 milliards de dollars.

La décision du gouvernement fédéral de n'offrir qu'une protection limitée aux provinces et aux territoires lorsque le TCS passera à une allocation en espèces égale par habitant en 2014-2015, entraînera une réduction des transferts fédéraux de plus de 1 milliard de dollars en moyenne par année (comparativement à ceux calculés à l'aide de la méthode appliquée au TCPS).

En 2014-2015, un écart se maintiendra entre ce qui sera versé dans le cadre du programme de péréquation et ce qui serait accordé si la capacité fiscale des provinces bénéficiaires était relevée au niveau de la moyenne des dix provinces, la norme établie au programme de 2007. Au cours des cinq années de la période de renouvellement du programme de péréquation (de 2014-2015 à 2018-2019), le total cumulatif de cet écart sera de 16,5 milliards de dollars, soit plus de 3 milliards de dollars en moyenne par année (3,5 milliards de dollars en 2018-2019). Si le programme de péréquation continue d'être « contraint » au-delà de 2018-2019, les impacts financiers seront encore plus importants.

## Impacts combinés sur les provinces et les territoires de l'annonce fédérale du 19 décembre



Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

\* Les excédents fédéraux sont présentés sur le graphique tel qu'ils ont été projetés par le Conference Board du Canada en décembre 2011. La projection comprend les économies réalisées par le gouvernement fédéral en limitant le facteur de progression du TCS au taux de croissance du PIB, mais ne comprend pas les effets des mesures annoncées dans le budget fédéral de 2012.

\*\* La proposition fédérale du 19 décembre maintient le plafond PIB à la péréquation jusqu'en 2018-2019 seulement. À titre d'exemple, le graphique montre également quel serait l'impact en 2019-2020 et au-delà de cette période si le plafond était de nouveau maintenu.

Le TCPS continuera de croître à un rythme moins élevé que celui du TCS, ce qui signifie que les principaux transferts fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire et aux autres programmes sociaux représenteront une proportion progressivement plus petite de la totalité des principaux transferts fédéraux.

De 2014-2015 à 2018-2019, les paiements établis selon la formule de financement des territoires (FFT) augmenteront de 420 millions de dollars, passant de 3,4 milliards de dollars à 3,8 milliards de dollars. Selon les prévisions, ces paiements s'accroîtront à un rythme moins élevé que le PIB nominal au cours de cette période.

## 1. Introduction

Lors de la rencontre du Conseil de la fédération (CDF) du 17 janvier 2012, les premiers ministres ont annoncé qu'ils travailleraient ensemble en vue d'évaluer les impacts des propositions soumises le 19 décembre 2011 par le ministre fédéral des Finances, M. Flaherty, concernant le renouvellement des principaux transferts fédéraux :

*« Conscients de l'incertitude de l'économie mondiale et de la valeur économique des systèmes de santé au Canada, les premiers ministres se sont engagés à travailler ensemble en regard des transferts afin d'identifier des solutions avantageuses pour les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires.*

*Considérant le passage à un mode d'allocation égale par habitant du Transfert canadien en matière de santé, les premiers ministres insistent sur l'importance que le résultat de ce changement soit conforme au principe constitutionnel voulant que chaque province et chaque territoire doit être en mesure d'offrir à ses citoyens des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité raisonnablement comparable.*

*Les premiers ministres travaillent ensemble, étant fermement engagés à l'égard du principe de base selon lequel aucun gouvernement ne devrait voir sa situation se détériorer. Les transferts fédéraux au Canada devraient être profitables pour tous les Canadiens, peu importe où ils vivent.*

*Le premier ministre Greg Selinger dirigera un groupe de travail composé des ministres provinciaux et territoriaux des Finances qui, comme première étape, travailleront ensemble à l'évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles. » (Communiqué du 17 janvier 2012 du Conseil de la fédération (CDF) – Les premiers ministres mettent sur pied un groupe de travail sur les transferts fédéraux).*

Préparé par le Groupe de travail sur les transferts fédéraux (ci-après appelé « le groupe de travail »), le présent rapport présente son évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles, demandé par le CDF (Section 4). L'analyse repose sur des projections élaborées par le Groupe de travail du niveau de financement qui sera accordé par le gouvernement fédéral aux provinces et territoires selon les paramètres annoncés le 19 décembre 2011. Le Groupe de travail a également créé différents scénarios à des fins de comparaison. *Note : Les annexes 1 et 2 contiennent des renseignements sur la méthode utilisée et des tableaux détaillés des prévisions concernant le TCS, le TCPS et la FFT pour chaque province et territoire. Les estimations pour la péréquation n'ont pas été définies à l'échelle des provinces.*

Les sections 2 et 3 décrivent le contexte de cette analyse et la section 5 fournit des renseignements supplémentaires.

## **2. Principaux programmes de transferts fédéraux – Contexte de l'analyse**

Tous les principaux programmes de transfert, à savoir le TCS, le TCPS, la péréquation et la FFT, sont des programmes du gouvernement fédéral. Bien que le gouvernement fédéral se soit engagé à « collaborer » avec les provinces et les territoires, ni la mise en œuvre de ces programmes ni les modifications qui pourraient y être apportées ne nécessitent l'approbation officielle des gouvernements provinciaux et territoriaux par la signature d'ententes.

### **2.1. Historique récent des principaux programmes de transferts fédéraux**

#### Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Le TCS a été renouvelé pour la dernière fois en 2004, lorsque le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux a été divisé en deux programmes de transfert distincts pour former le TCS et le TCPS.

Le TCS assure un financement à long terme pour soutenir les programmes de soins de santé provinciaux et territoriaux. Lors de la réunion des premiers ministres de septembre 2004, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu un accord de 10 ans sur les soins de santé. Pour appuyer cet accord, le gouvernement fédéral a augmenté le financement de base du TCS et y a intégré le Transfert visant la réforme des soins de santé. Les premiers ministres ont également conclu un accord sur le fédéralisme asymétrique, permettant au Québec d'atteindre des objectifs similaires dans le cadre de son propre plan de santé.

Les droits totaux du TCS sont répartis entre les provinces et les territoires selon un montant égal par habitant. Il comprend à la fois la valeur estimée des points d'impôt fédéraux transférés aux provinces et aux territoires et des paiements en espèces. Les paiements en espèces au titre du TCS sont calculés de façon résiduelle, en soustrayant les transferts fiscaux par habitant de chaque province et territoire du total de ses droits totaux qui sont répartis également par habitant. Les montants totaux en espèces, versés aux provinces et aux territoires par le gouvernement fédéral au titre du TCS, augmentent de 6 % par année sous l'effet du facteur de progression automatique en vigueur depuis 2005-2006. Ces niveaux de transfert en espèces sont établis par la loi jusqu'en 2013-2014.

Le TCPS a été renouvelé pour la dernière fois en 2007. Il fournit aux provinces et aux territoires un financement à long terme pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le renouvellement du TCPS en 2007 a introduit l'allocation en espèces égale par habitant, entrée en vigueur à l'exercice 2007-2008. Depuis, le TCPS fournit un soutien en espèces égal par habitant. Auparavant, l'allocation en espèces au titre du TCPS comportait à la fois un transfert en espèces et un transfert de points d'impôt, comme le TCS actuel. Le niveau en espèces établi pour le TCPS jusqu'en 2013-2014 est actuellement inscrit dans la loi et par la suite, il augmentera de 3 % par année sous l'effet du facteur de progression automatique mis en place en 2009-2010. En intégrant un facteur d'indexation annuel de 3 %, le gouvernement fédéral visait à « [...] *garantir des augmentations prévisibles et viables qui reflètent d'une façon générale la croissance démographique et l'inflation.* » (*Budget fédéral de 2007, page 131*).

Le gouvernement fédéral a conçu la protection transitoire au titre du TCPS de façon à s'assurer qu'aucune province ou territoire ne reçoivent, au titre du TCPS, des transferts en espèces inférieurs à ceux qu'elle aurait reçus en 2007-2008 suivant la formule d'allocation en espèces et en points d'impôt. En 2007-2008, le gouvernement fédéral a augmenté le financement de base du TCPS de 687 millions de dollars pour veiller à ce qu'aucune province ni aucun territoire ne soit indûment touché par le passage à des paiements en espèces égaux par habitant au titre du TCPS, pendant l'année en cours et les suivantes. De plus, le gouvernement fédéral a accordé un montant estimé à 282 millions de dollars sur cinq ans afin que les paiements en espèces d'aucune province ni d'aucun territoire, au titre du TCS ou du TCPS, ne soient inférieurs à ceux de 2007-2008. En 2008-2009, le financement de base du TCPS a été de nouveau majoré, cette fois de 1,05 milliard de dollars.

Le gouvernement fédéral a également adopté des mesures législatives dans son budget de 2007 afin de ne plus tenir compte de la valeur des points d'impôt dans l'allocation au titre du TCS à compter de 2014-2015, et il s'est engagé à « [...] *accorder une protection semblable lorsque l'allocation au titre du TCS passera à une allocation en espèces selon un montant égal par habitant, en 2014-2015* » (*Budget fédéral 2007, page 125*)<sup>1</sup>.

Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement fédéral a modifié sa politique afin que toutes les provinces bénéficiaires de péréquation reçoivent le même montant en espèces par habitant au titre du TCS, ce qui a donné lieu à des paiements distincts versés à l'Ontario en 2009-2010 et en 2010-2011 afin que cette province reçoive un soutien en espèces par habitant équivalent à celui des provinces bénéficiaires de péréquation.

---

<sup>1</sup> L'article 24.21 de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* décrit le passage à l'allocation en espèces égale par habitant, mais ne fait pas mention de la protection transitoire.



## Programme de péréquation

La péréquation a été renouvelée pour la dernière fois en 2007, conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires. La péréquation est le principal mécanisme dont dispose le gouvernement fédéral pour réduire les disparités fiscales entre les provinces. Les paiements de péréquation visent à permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir à leurs citoyens des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable.

Le renouvellement du programme de péréquation en 2007 a éliminé l'« enveloppe fermée » et instauré le retour à une formule où la taille de l'enveloppe du programme est fondée sur le calcul des disparités par rapport à la moyenne des dix provinces. Parmi les autres changements clés mentionnons les changements suivants : l'utilisation d'une moyenne basée sur les dix provinces (et non plus de cinq provinces représentatives); l'inclusion de 50 % (au lieu de 100 %)² des revenus tirés de ressources naturelles dans le calcul de la capacité fiscale d'une province; l'instauration d'un plafond de capacité fiscale pour chaque province (qui comprend 100 % des revenus tirés de ressources naturelles et des revenus découlant d'accords sur les ressources extracôtières), afin de s'assurer que la capacité fiscale après péréquation d'une province bénéficiaire ne dépasse pas celle d'une province non bénéficiaire; et la réduction du nombre d'assiettes fiscales de 33 à 5.

Le gouvernement fédéral a déclaré dans le budget de 2007 que : « *Le nouveau Programme de péréquation fait en sorte que les provinces bénéficiaires du Programme disposent des ressources nécessaires pour offrir des programmes et des services sensiblement comparables à ceux qu'offrent les provinces qui tirent des revenus autonomes plus élevés.* » (*Budget fédéral de 2007, page 123*). Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a également déclaré ce qui suit : « *Prises ensemble, ces mesures – instauration d'un programme de péréquation renforcé avec plafond de capacité fiscale, et allocation en espèces selon un montant égal par habitant au titre des autres principaux transferts fédéraux – font en sorte que le nouveau régime de transferts est plus généreux qu'auparavant et qu'un principe fondamental d'équité est rétabli au titre des arrangements fiscaux* » (*Budget fédéral de 2007, page 123*).

---

<sup>2</sup> Selon la formule du budget de 2007, chaque province reçoit le plus élevé des deux montants suivants : des paiements de péréquation annuels calculés selon une formule fondée sur l'exclusion de 50 % des revenus de ressources naturelles; ou des paiements établis en fonction de la même formule, mais en excluant 100 % des revenus tirés de ces ressources. L'exclusion de la totalité des revenus de ressources naturelles peut avantager les provinces qui perçoivent des revenus relativement élevés des ressources. Même si T.-N.-L. avait droit à des paiements de péréquation selon le calcul fondé sur l'exclusion de 100 % des revenus tirés de ressources naturelles en 2012-2013, ces paiements potentiels étaient entièrement compensés par les réductions engendrées par le plafond révisé de capacité fiscale instauré en 2009-2010.

Deux changements importants apportés au programme de péréquation ont été mis en œuvre dans le budget fédéral de 2009. Premièrement, le plafond de capacité fiscale<sup>3</sup> a été redéfini. Au lieu de correspondre à la capacité fiscale de la province non bénéficiaire la moins nantie, il a été ramené au niveau de la capacité fiscale moyenne des provinces bénéficiaires de péréquation. Deuxièmement, le plafond a été établi afin de limiter la croissance de l'ensemble du programme à la progression moyenne du PIB sur trois ans, rétablissant du coup le programme à « enveloppe fermée ». Ces changements ont restreint la valeur globale du programme de péréquation et ont eu un impact sur la répartition du montant total de l'enveloppe entre les provinces bénéficiaires. Selon le gouvernement fédéral, ces changements étaient nécessaires pour « [...] s'assurer que les paiements de péréquation augmentent à un rythme viable » (Communiqué 2008-085 du ministère des Finances du Canada – Document d'information).

Ces modifications font en sorte que le programme de péréquation actuel ne relève plus la capacité fiscale des provinces bénéficiaires à la norme établie par le programme de 2007 (moyenne des dix provinces). Le financement total accordé dans le cadre d'un programme à enveloppe fermée ne réduit pas adéquatement le niveau global des disparités fiscales entre les provinces. Une augmentation des paiements de péréquation d'une province bénéficiaire entraîne une réduction de ceux des autres provinces bénéficiaires.

Selon les estimations du Groupe de travail, entre 2009-2010 et 2013-2014, le total des paiements de péréquation, sera inférieur de 17,8 milliards de dollars à ce qu'il aurait été autrement dans le cadre d'un programme « non contraint ». Pour l'exercice 2012-2013 seulement, le total des paiements de péréquation a diminué de 18,6 milliards de dollars à 15,4 milliards de dollars en raison de ces changements.

#### Formule de financement des territoires

La FFT a été renouvelée pour la dernière fois en 2007, conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires. La FFT est un transfert annuel inconditionnel du gouvernement fédéral aux trois gouvernements territoriaux, pour permettre à ceux-ci d'offrir à leurs citoyens un éventail de services publics comparables à ceux offerts par les gouvernements provinciaux, à des niveaux d'imposition comparables.

---

<sup>3</sup> L'évaluation de la capacité fiscale aux fins du plafond comprend la péréquation avant plafond, la totalité des revenus provenant des ressources naturelles et des revenus tirés de sources autres que les ressources naturelles, ainsi que les paiements au titre de l'Accord sur les ressources extracôtières. Toutefois, le niveau « plafonné » exclut les paiements au titre de l'Accord sur les ressources extracôtières.

Le renouvellement de la FFT en 2007 a modifié les arrangements en remplaçant les accords bilatéraux par des dispositions législatives incluses dans la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les nouveaux arrangements divisent les revenus admissibles en deux volets : sept revenus faisant l'objet d'un suivi et un bloc de revenus. Les sept revenus suivis sont mesurés selon les taux d'imposition nationaux moyens à partir des données du régime fiscal représentatif (RFR). Le reste des revenus compris dans le bloc est majoré de 2 % par année pour refléter la croissance estimée de la capacité. Les différents facteurs de rajustement liés à l'effort fiscal des arrangements précédents ont été combinés en un rajustement de 30 % à titre de mesure incitative au développement économique, ce qui abaisse de 30 % les revenus inclus dans la FFT. Ces changements n'ont eu aucun impact sur les revenus au cours de la première année, en ajustant la base des dépenses brutes de chaque territoire par rapport à celle de 2006-2007. À la suite des changements de 2007, la subvention versée au titre de la FFT est également passée à un seul droit de transfert, ne pouvant faire l'objet d'une réévaluation, à l'égard de chaque exercice.

## 2.2. Renouvellement des principaux transferts fédéraux

**Tableau 2.1 : Total des principaux transferts fédéraux en espèces, de 2005-2006 à 2013-2014**

	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014*
	(millions de dollars)								
TCS <sup>1</sup>	20 310	20 140	21 729	22 768	23 987	25 426	26 952	28 569	30 283
TCPS <sup>1</sup>	8 415	8 500	9 857	10 560	10 865	11 186	11 522	11 861	12 215
Péréq. <sup>2</sup>	10 907	11 535	12 925	13 462	14 185	14 372	14 659	15 423	16 241
FFT <sup>3</sup>	2 058	2 118	2 279	2 313	2 498	2 664	2 876	3 111	3 277
Autres <sup>4</sup>	219	386	563	663	1 208	1 537	1 739	1 137	À communiquer
<b>Total</b>	<b>41 909</b>	<b>42 680</b>	<b>47 352</b>	<b>49 765</b>	<b>52 743</b>	<b>55 185</b>	<b>57 747</b>	<b>60 101</b>	<b>À déterminer</b>

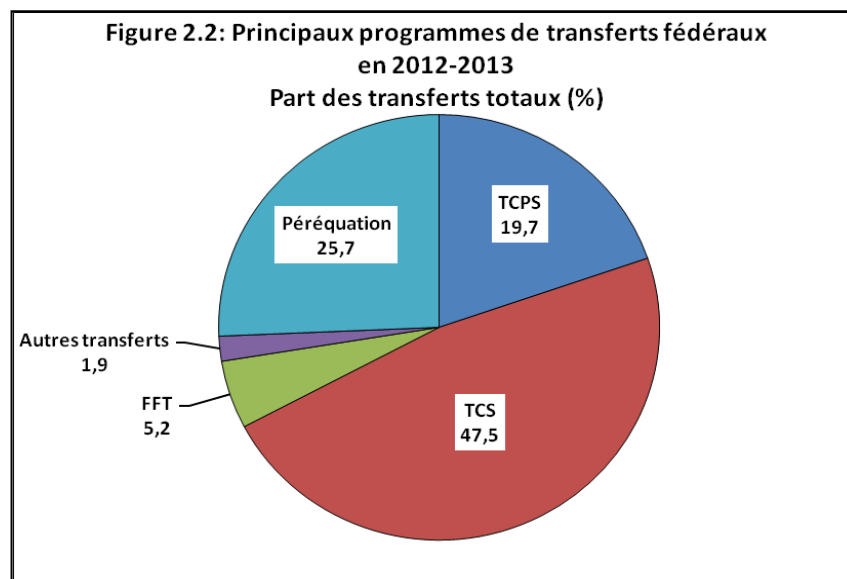
Source : Ministère des Finances du Canada, \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projection pour 2013-2014).

<sup>1</sup>Le TCS et le TCPS comprennent les paiements de protection transitoire à partir de 2007-2008. Le TCPS inclut également les paiements de protection transitoire de 31,9 millions de dollars du budget de 2008 à la Saskatchewan et au Nunavut, répartis de façon théorique sur des périodes de cinq ans et de trois ans respectivement à compter de 2008-2009.

<sup>2</sup>Comprend les paiements et les montants additionnels. Comprend également la protection de péréquation transitoire de 2009-2010 à la Nouvelle-Écosse et au Manitoba. À partir de 2007-2008, reflète la formule de 2007 pour toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.), qui est restée sous la formule de péréquation antérieure jusqu'en 2010-2011 alors que T.-N.-L. a pris la décision de joindre la formule de péréquation de 2007.

<sup>3</sup>Comprend les paiements, les montants additionnels et les révisions des données.

<sup>4</sup>Comprend les montants en espèces des Accords de 1985 et de 1986 et les montants en espèces et théoriques des Accords de 2005. Inclut également des paiements cumulatifs optimaux versés à la Nouvelle-Écosse aux montants de 83 M\$ en 2011-2012 et de 312 M\$ en 2012-2013. Comprend aussi le paiement de rajustement transitoire en 2009-2010 à la Nouvelle-Écosse (74 M\$) et les paiements distincts à l'Ontario de 2009-2010 (489 M\$) et de 2010-2011 (142 M\$) afin que cette province reçoive un soutien en espèces par habitant au titre du TCS équivalent à celui des provinces bénéficiaires du Programme de péréquation. Comprend aussi la protection sur les transferts totaux (PTT) fournie en 2010-2011 (525 M\$), en 2011-2012 (952 M\$) et en 2012-2013 (680 M\$) pour faire en sorte que le total des principaux transferts de ces années ne soit pas moindre que l'année précédente. Aux fins du calcul de la PTT, le total des principaux transferts comprend la péréquation, le TCS, le TCPS et la PTT de l'année précédente. Les paiements ponctuels remboursables à l'Ontario (150 M\$) et à l'Île-du-Prince-Édouard (1 M\$) de 2011-2012 ne sont pas compris. Les paiements de protection sur les transferts totaux ont été prévus conformément aux lois fédérales adoptées pour chacun des exercices financiers couverts à ce jour.



Source : Ministère des Finances du Canada

### 3. Propositions fédérales actuelles

Lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances tenue le 19 décembre 2011, le ministre fédéral des Finances, M. Flaherty, a présenté aux ministres des Finances provinciaux et territoriaux le plan du gouvernement fédéral pour le renouvellement des principaux transferts à compter de 2014-2015. L'annonce du 19 décembre a été confirmée dans le budget fédéral de 2012<sup>4</sup> :

*« Des mesures législatives seront déposées pour faire en sorte que le facteur de progression de 6 % par année applicable à l'heure actuelle au Transfert canadien en matière de santé (TCS) soit maintenu pour cinq années additionnelles. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, tout en garantissant une hausse d'au moins 3 % par année.*

*Cette trajectoire de croissance témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard d'un système public de soins de santé qui soit accessible à tous et conforme aux principes de la Loi canadienne sur la santé et à la compétence des provinces en matière de soins de santé. Le financement au titre des soins de santé continuera de croître, passant de 27 milliards de dollars en 2011-2012 à au moins 38 milliards en 2018-2019. Ces fonds offriront certitude et stabilité aux provinces et aux territoires, alors que ces administrations prennent des mesures pour que les dépenses de leurs systèmes de soins de santé respectifs suivent une trajectoire viable. Le TCS fera l'objet d'un examen en 2024.*

*Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) fournit un soutien financier aux provinces et aux territoires au titre de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux ainsi que des programmes visant les enfants. Conscient de l'importance de ces ressources financières à l'appui des programmes sociaux, le gouvernement déposera des mesures législatives pour prolonger l'application du facteur de progression de 3 % du TCPS en 2014-2015 et pour les exercices suivants. Le TCPS fera lui aussi l'objet d'un examen en 2024.*

*Dans le budget de 2007, le gouvernement a inscrit dans la loi une formule de soutien fondée sur un montant égal par habitant, à la fois pour le TCPS et pour le TCS, afin que tous les Canadiens aient droit à un traitement comparable, peu importe l'endroit où ils vivent. Dans le cas du TCPS, la répartition fondée sur un montant égal par habitant a débuté en 2007-2008. De manière à accorder suffisamment de temps aux provinces et aux territoires pour se préparer à cette*

---

<sup>4</sup> Le projet de loi C-38 sur la mise en œuvre du budget fédéral a été déposé au Parlement le 26 avril 2012. Ce projet de loi comprend les modifications nécessaires à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour mettre en œuvre les propositions concernant le renouvellement des principaux transferts annoncées par le gouvernement fédéral le 19 décembre 2011.

*nouvelle formule, les dispositions législatives prévoyaient que les montants au titre du TCS établis selon un montant égal par habitant commenceraient à être versés en 2014-2015.*

*Le gouvernement déposera des mesures législatives pour s'assurer que cette transition se fasse de manière responsable sur le plan financier, en offrant une protection en vertu de laquelle aucune administration provinciale ou territoriale ne recevra, au cours des exercices subséquents, moins que le paiement de TCS auquel elle aura eu droit en 2013-2014, en raison du passage à une formule de répartition fondée sur un montant égal par habitant.*

*Le gouvernement a également annoncé en décembre 2011 que les paiements de péréquation continueront de croître au même rythme que le PIB, et que la hausse des paiements aux termes de la formule de financement des territoires (FFT) demeurera fondée sur la formule actuelle. Les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continueront à examiner des aspects techniques du Programme de péréquation et de la FFT d'ici le renouvellement de ces programmes en 2014-2015. » (Budget fédéral de 2012, pages 217 et 218).*

## 4. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles

La présente section évalue les impacts financiers de l'annonce fédérale du 19 décembre concernant le renouvellement des principaux programmes de transferts fédéraux. Les sections 4.1 à 4.4 contiennent des évaluations de chaque programme, soit le TCS, le TCPS, la péréquation et la FFT. Les impacts sur les principaux transferts combinés sont présentés à la section 4.5. Enfin, la section 4.6 traite des impacts anticipés des changements annoncés le 19 décembre sur les équilibres budgétaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

### 4.1. Transfert canadien en matière de santé

Le 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que le TCS continuera d'augmenter au rythme de 6 % par année en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Par contre, à compter de 2017-2018 et jusqu'en 2023-2024 inclusivement, son rythme de croissance correspondra à celui du PIB nominal, avec un plancher de 3 %.

Le gouvernement fédéral a également confirmé que le TCS sera alloué sous forme de paiement en espèces égaux par habitant à compter de 2014-2015 (fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt), comme légiféré en 2007. Toutefois, plutôt que de fournir une protection comme celle du TCPS afin qu'aucune province ni territoire ne soit désavantagé par ce passage à une allocation égale par habitant, conformément à son engagement au budget fédéral de 2007, il n'offrira qu'une protection contre les réductions par rapport à 2013-2014 des montants en espèces au cours des exercices subséquents<sup>5</sup>.

Afin d'évaluer les impacts de l'annonce fédérale du 19 décembre, le Groupe de travail a élaboré les trois scénarios de projection suivants pour les transferts au titre du TCS :

Proposition du 19 décembre : Répartition fondée sur un transfert en espèces égal par habitant à compter de 2014-2015 (dans le cadre du financement de base existant du TCS).

Le facteur de progression actuel de 6 % est prolongé jusqu'en 2016-2017, par la suite le taux

---

<sup>5</sup> Lorsque le TCPS est passé à un soutien en espèces égal par habitant en 2007-2008, le gouvernement fédéral a augmenté le financement de base du TCPS de 687 millions de dollars pour qu'aucune province ni aucun territoire ne soit « indûment » touché par ce passage à une aide en espèces égale par habitant au cours de cette année-là ou des années suivantes. De plus, il a accordé un montant estimé à 282 millions de dollars sur cinq ans pour faire en sorte qu'aucune province ou territoire ne reçoive, au titre du TCS ou du TCPS, des transferts inférieurs à ceux qu'elle aurait reçus en 2007-2008, au cours des années suivantes. Selon les estimations, le respect de cet engagement en 2014-2015, lorsque le TCS passera à un soutien en espèces égal par habitant, exigerait une augmentation du financement de base d'environ 820 millions de dollars en 2014-2015, en plus de 190 millions de dollars pour la protection continue en 2014-2015 et en 2015-2016. En revanche, il ne sera pas nécessaire d'accroître le montant de base du TCS pour offrir le type de protection proposé par le gouvernement fédéral le 19 décembre 2011 (soit une protection par province contre des paiements en espèces inférieurs d'une année à l'autre par rapport à 2013-2014 au titre du TCS).

de croissance du PIB nominal s'appliquera jusqu'en 2023-2024<sup>6</sup>. La protection par province permettra de s'assurer qu'aucune province ne verra diminuer ses transferts en espèces par rapport à ce qui lui était versé en 2013-2014.

Engagement fédéral de 2007 : Répartition fondée sur des paiements en espèces égaux par habitant à compter de 2014-2015 (assortie d'une majoration du financement de base pour faciliter la transition). Protection transitoire, au titre du TCS, semblable à celle accordée lors du passage du TCPS à un soutien en espèces égal par habitant, conformément à l'engagement fédéral dans le budget de 2007. Selon ce scénario, le facteur de progression actuel de 6 % continuera de s'appliquer jusqu'en 2023-2024<sup>7</sup>.

Formule de 2004 (en vigueur à l'heure actuelle) : Transferts de points d'impôt pris en compte et de paiements en espèces égaux par habitant, en supposant un facteur de progression de 6 % jusqu'en 2023-2024.

Le graphique 4.1 illustre les projections sur le TCS dans un contexte historique et compare le scénario fondé sur les propositions du 19 décembre aux deux scénarios suivants : 1) la formule de 2004 actuellement en vigueur; et 2) ce qui aurait été versé en vertu de l'engagement du gouvernement fédéral dans son budget de 2007 (en supposant un facteur de progression de 6 % jusqu'en 2023-2024).

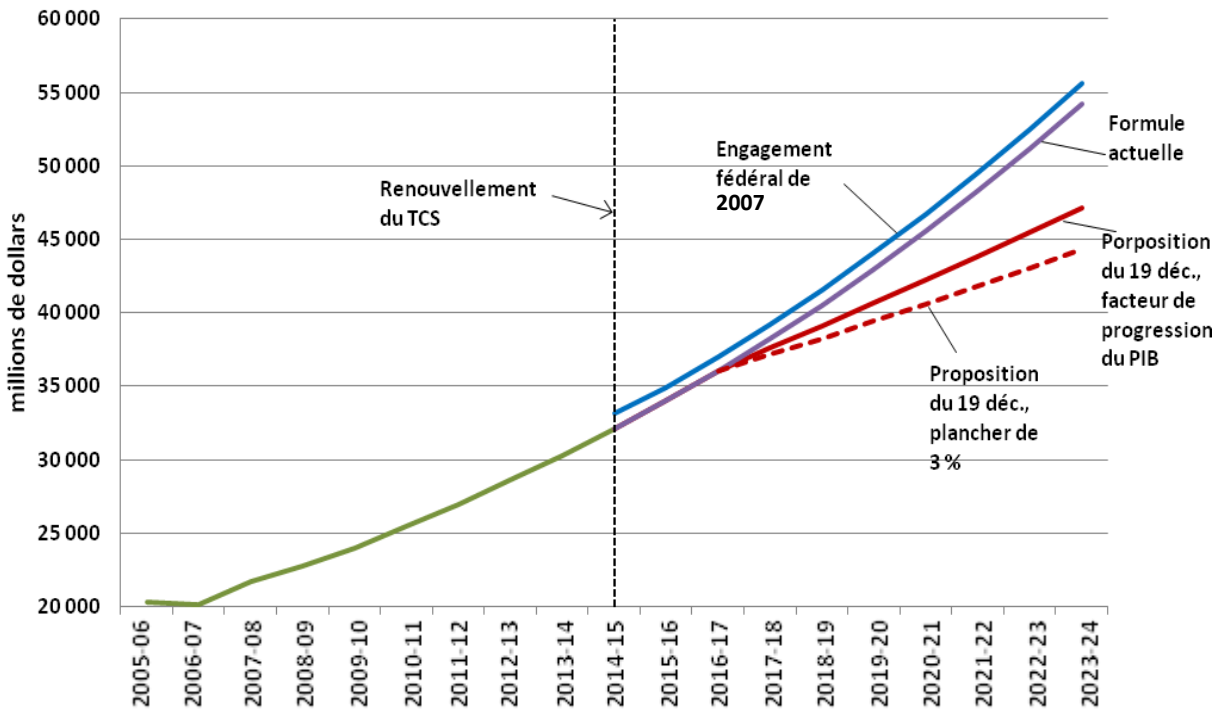
---

<sup>6</sup> Même s'il est prévu que la croissance du PIB nominal sera en moyenne de 4 %, le gouvernement fédéral a garanti un facteur d'indexation minimal de 3 %, dans le cas où la croissance serait plus faible que prévu. Bien que ce scénario soit peu probable, ce facteur d'indexation minimal générerait des pertes encore plus importantes que celles projetées.

<sup>7</sup> Le 9 avril 2011, lors de l'émission de radio *The House* de CBC/Radio-Canada, le ministre des Finances Jim Flaherty a laissé entendre que le gouvernement conservateur maintiendrait un facteur d'indexation de 6 % pendant toute la durée du prochain accord sur les soins de santé : [Journaliste :] « [Traduction] Cette semaine, Stephen Harper [...] a convenu de maintenir à 6 % le facteur d'indexation des transferts aux provinces au titre de la santé, et ce, d'une année à l'autre après 2014, moment où l'accord prendra fin [...] ». [Jim Flaherty :] « [...] Nous avons supposé l'application continue d'un facteur d'indexation de 6 % au Transfert canadien en matière de santé et nous tenons à cela [...] jusqu'en 2014, et par la suite [...] pendant au moins 2 ans [...]. Nous devons négocier avec les provinces pour savoir si elles veulent un accord d'une durée de cinq ans, de dix ans, de deux ans [...]. Nous verrons alors combien de temps l'accord pourra durer, nous maintiendrons l'indexation à 6 % pendant la durée de l'accord, quelle qu'elle soit. Vous m'avez demandé de quelle durée serait l'accord. Eh bien, je ne le sais pas; nous devons en discuter avec toutes les provinces. La durée pourrait être de 2 ans, de 5 ans, ou autre. Dans tous les cas, le facteur d'indexation sera de 6 %. » [Journaliste :] « Quel que soit le nombre d'années? » [J. Flaherty :] « C'est bien cela, oui. »



**Graphique 4.1 : Transferts en espèce réels et projetés au titre du TCS, de 2005-2006 à 2023-2024**



Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

Suivant les paramètres annoncés le 19 décembre, les provinces et les territoires recevront un financement beaucoup moins élevé au titre du TCS au cours des dix prochaines années par rapport à ce qu'ils auraient reçu selon la formule de 2004 actuellement en vigueur ou aux termes de l'engagement du gouvernement fédéral de 2007.

Dans le cadre des propositions<sup>8</sup> annoncés le 19 décembre dernier, les provinces et les territoires recevront collectivement 36 milliards de dollars de moins en transferts fédéraux pour financer leurs soins de santé pendant la période allant de 2014-2015 à 2023-2024, comparativement à qu'ils recevraient si le gouvernement fédéral avait tenu son engagement de 2007.

Cette diminution est attribuable à la combinaison des facteurs suivants : 1) la diminution du taux de croissance du TCS de 6 % à celui du PIB nominal à compter de 2017-2018; et 2) la protection limitée que le gouvernement fédéral prévoit fournir lors du passage du TCS à des paiements en espèces égaux par habitant en 2014-2015. Il faut souligner que, même si ce passage en 2014-2015 ne modifiera pas l'enveloppe totale du TCS accordée par le

<sup>8</sup>En supposant que la croissance moyenne du PIB nominal atteindra environ 4 % durant cette période.

gouvernement fédéral, il changera néanmoins la répartition du montant global entre les provinces et les territoires.

1) Impacts du passage à un facteur d'indexation correspondant au taux de croissance du PIB nominal en 2017-2018 :

- La comparaison entre la proposition du 19 décembre et la formule actuelle permet d'isoler les impacts financiers de la baisse du taux d'indexation du TCS.
- Collectivement, les provinces et territoires recevront 25 milliards de dollars de moins en transferts pour les soins de santé de 2017-2018 à 2023-2024, à la suite du remplacement du facteur de progression de 6 % par le taux de croissance du PIB.
- En 2023-2024, le total des paiements du TCS sera inférieur de 7,1 milliards de dollars à ce qu'il aurait été avec le taux de progression de 6 %.

2) Impacts du plan de protection limité au titre du TCS annoncé le 19 décembre :

- La comparaison entre la formule de 2004 et l'engagement fédéral de 2007 illustre les impacts sur le niveau du TCS qu'aura la protection limitée prévue par le gouvernement fédéral pour le passage à une répartition en espèces égaux par habitant.
- Au cours des 10 années suivantes le renouvellement, les provinces et les territoires recevront un montant cumulatif inférieur de 11 milliards de dollars en raison de ce changement, soit plus de 1 milliard de dollars en moins en moyenne par année. Il faut aussi souligner que les impacts financiers négatifs ne seront pas répartis uniformément entre les provinces. Se reporter à l'annexe 2 pour consulter les tableaux détaillés des projections relatives au TCS, au TCPS et à la FFT pour chaque province et territoire. Les tableaux A.8 (B et C), A.9 (B et C), A.10 (B et C) illustrent les impacts, par province et par territoire, au total et par habitant.

**Tableau 4.2.A : Scénarios de projection du TCS, annonce du 19 décembre, montants au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024**

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
	(millions de dollars)										
Montant de base	32 100	34 026	36 068	37 593	39 122	40 677	42 260	43 846	45 452	47 101	398 246
Protection d'une année à l'autre	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total du TCS	32 121	34 026	36 068	37 593	39 122	40 677	42 260	43 846	45 452	47 101	398 266

**Tableau 4.2.B : Scénarios de projection du TCS, différence entre la formule de 2004 (actuelle)<sup>1</sup> et l'annonce du 19 décembre, montants au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024**

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
	(millions de dollars)										
Total du TCS (2004)	32 100	34 026	36 068	38 232	40 526	42 957	45 535	48 267	51 163	54 232	423 105
Différence <sup>2</sup>	21	0	0	-638	-1 404	-2 280	-3 274	-4 421	-5 711	-7 131	-24 838
Différence(%) <sup>2</sup>	0,1%	0,0%	0,0%	-1,7%	-3,5%	-5,3%	-7,2%	-9,2%	-11,2%	-13,1%	-5,9%

Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

1. Le scénario de la formule de 2004 (actuelle) suppose également que le facteur de progression actuel de 6 % continuera jusqu'en 2023-2024.

2. Le financement total au titre du TCS, réduit par la proposition du 19 décembre, est comparé à ce qui aurait été accordé suivant la formule actuelle. Les montants établis en fonction de la formule de 2004 servent de dénominateur pour calculer les différences présentées en pourcentage.

**Tableau 4.2.C : Scénarios de projection du TCS, différence entre l'engagement de 2007<sup>1</sup> et l'annonce du 19 décembre, montants au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024**

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
	(millions de dollars)										
Montant de base (2007)	32 922	34 897	36 991	39 211	41 563	44 057	46 701	49 503	52 473	55 621	433 940
Protection d'une année à l'autre	186	6	0	0	0	0	0	0	0	0	192
<b>Total du TCS</b>	<b>33 108</b>	<b>34 903</b>	<b>36 991</b>	<b>39 211</b>	<b>41 563</b>	<b>44 057</b>	<b>46 701</b>	<b>49 503</b>	<b>52 473</b>	<b>55 621</b>	<b>434 131</b>
<i>Impacts de la protection de base limitée<sup>2</sup></i>	-822	-871	-924	-979	-1 038	-1 100	-1 166	-1 236	-1310	-1 389	-10 835
<i>Impacts du facteur de progression moins élevé<sup>2</sup></i>	0	0	0	-638	-1 404	-2 280	-3 274	-4 421	-5 711	-7 131	-24 859
<i>Différence de la protection d'une année à l'autre<sup>2</sup></i>	-165	-6	0	0	0	0	0	0	0	0	-171
<b>Différence totale<sup>2</sup></b>	<b>-987</b>	<b>-877</b>	<b>-924</b>	<b>-1617</b>	<b>-2 441</b>	<b>-3 380</b>	<b>-4 440</b>	<b>-5 657</b>	<b>-7 021</b>	<b>-8 520</b>	<b>-35 865</b>
<b>Différence totale (%)<sup>2</sup></b>	<b>-3,0%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-7,7%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-11,4%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-15,3%</b>	<b>-8,3%</b>

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

1. Le scénario relatif à l'engagement de 2007 suppose également que le facteur de progression actuel de 6 % continuera jusqu'en 2023-2024.

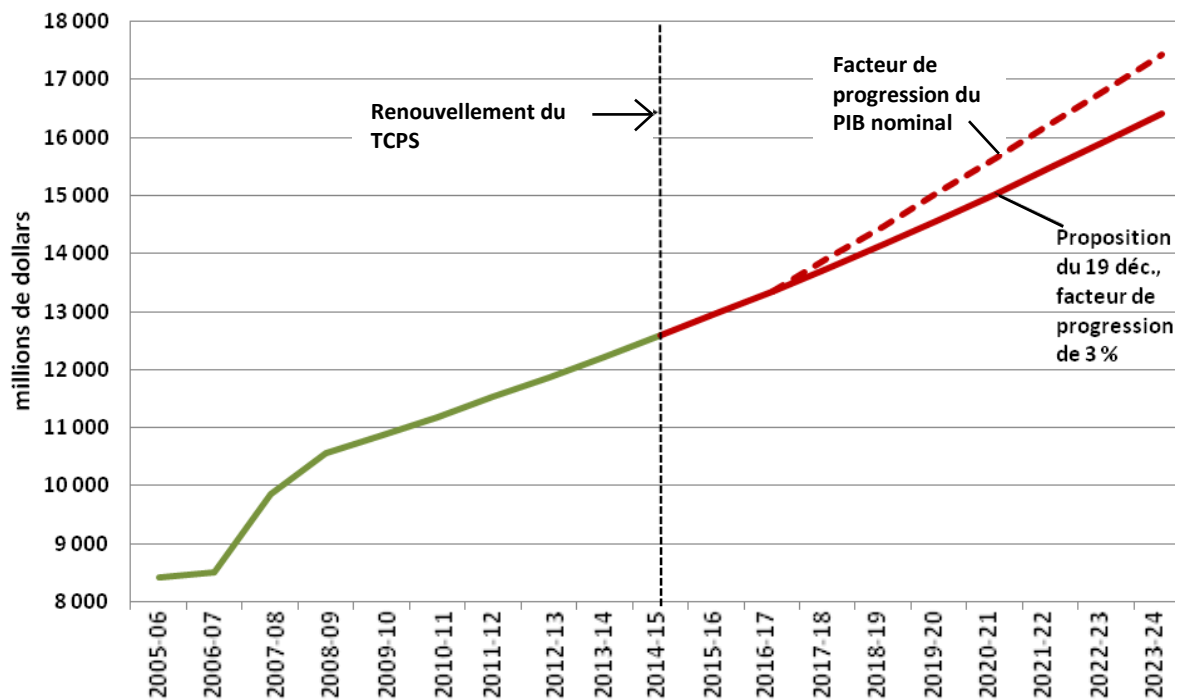
2. Le financement réduit qui sera accordé aux termes de la proposition du 19 décembre est comparé à ce qui aurait été accordé selon l'engagement fédéral de 2007. Les montants établis en fonction de l'engagement de 2007 servent de dénominateur pour calculer les différences présentées en pourcentage.

## 4.2. Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Le 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que le TCPS continuerait d'augmenter de manière constante au rythme de 3 % par année. Le graphique 4.3 indique le total des paiements au titre du TCPS qui seront versés aux provinces et aux territoires en fonction des paramètres annoncés. Le TCPS continuera de croître à un rythme moins élevé que le TCS, ce qui signifie qu'il représentera une proportion progressivement plus petite de la totalité des principaux transferts fédéraux.

Dans le cadre de son analyse, le Groupe de travail a étudié un autre scénario où le TCPS pourrait croître au même taux que les autres principaux transferts fédéraux (soit au taux de croissance du PIB nominal canadien). Comparée à la proposition du 19 décembre, la croissance du TCPS au taux du PIB nominal à compter du 2017-2018 générerait 1 milliard de dollars de plus par année pour financer l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux à compter 2023-2024 (un montant cumulatif de 4,2 milliards de dollars, au cours des dix années de la période de renouvellement).

**Graphique 4.3 : Transferts en espèces réels et projetés au titre du TCPS, de 2005-2006 à 2023-2024**



Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

**Tableau 4.4 : Scénarios de projection du TCPS, montants au titre du TCPS, de 2014-2015 à 2023-2024**

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
	(millions de dollars)									
Proposition du 19 déc.	12 582	12 959	13 348	13 748	14 161	14 586	15 023	15 474	15 938	16 416
Taux de croissance du PIB nominal	12 582	12 959	13 348	13 913	14 478	15 054	15 640	16 226	16 821	17 431
<i>Différence<sup>1</sup></i>	0	0	0	164	317	468	617	752	883	1 015
<i>Différence(%)<sup>1</sup></i>				1,2%	2,2%	3,2%	4,1%	4,9%	5,5%	6,2%

Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux  
1. Les montants additionnels au titre du TCPS qui seraient accordés s'ils augmentaient au même rythme que le PIB nominal à compter de 2017-2018 comparativement à la proposition du 19 décembre. Les montants établis en fonction de la proposition du 19 décembre servent de dénominateur pour calculer les différences présentées en pourcentage.

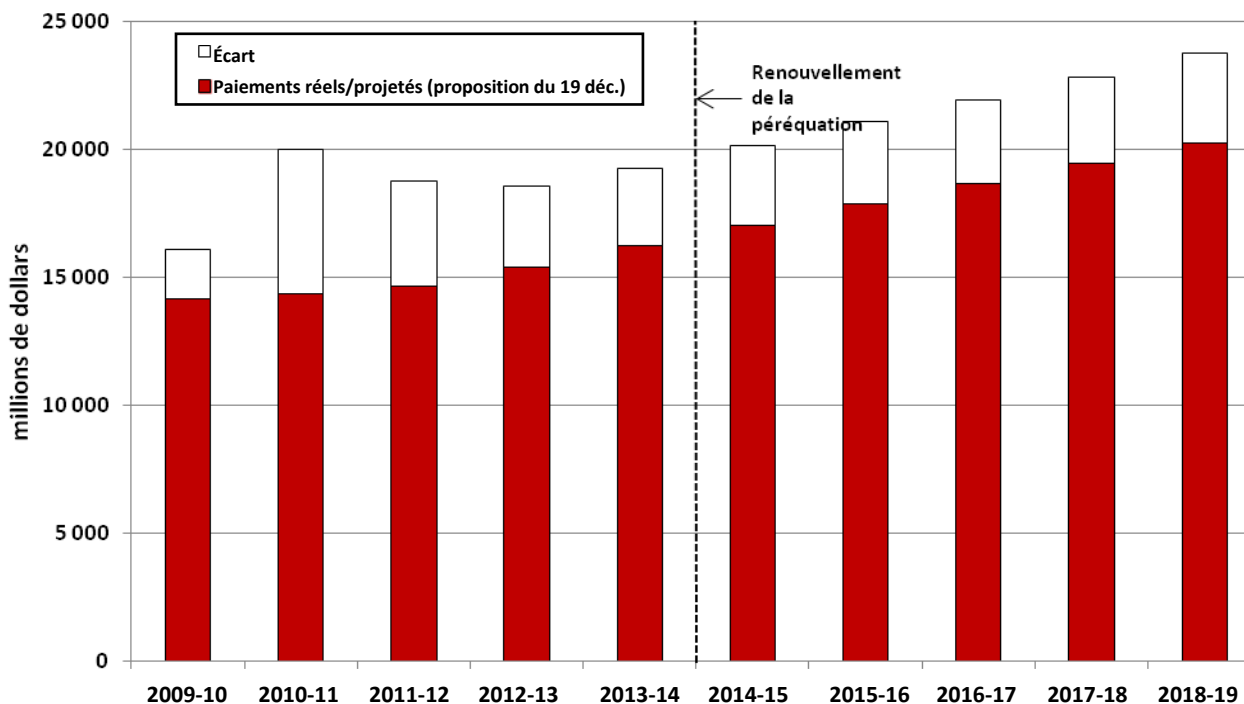
### 4.3. Péréquation

Le 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que les paiements de péréquation continueraient de croître au même rythme que le PIB, au moins jusqu'en 2018-2019. Il a également mentionné que des modifications techniques pourraient être apportées en 2013, une fois l'examen technique terminé. *Note : les impacts potentiels de ces modifications techniques quant au niveau et à la répartition des paiements de péréquation n'ont pas été évalués et, par conséquent, ne sont pas prises en compte dans le présent rapport.*

Pour faciliter l'estimation des impacts financiers de la proposition du 19 décembre, le Groupe de travail a élaboré des projections sur les paiements de péréquation suivant les paramètres actuels du programme de péréquation, ainsi que des estimations de ce que seraient ces paiements dans le cadre du programme de 2007<sup>9</sup>.

Le graphique 4.5 illustre les résultats de cette analyse.

**Graphique 4.5 : Paiements de péréquation réels et projetés (proposition du 19 déc.) et écart estimé par rapport à l'engagement fédéral de 2007**



Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

<sup>9</sup> Les projections élaborées suivant le programme de 2007 supposent que le total des paiements de péréquation continue de correspondre à une proportion constante du PIB nominal.

Selon l'annonce du gouvernement fédéral du 19 décembre, les plafonds imposés au programme de péréquation en 2009-2010 resteront en vigueur au moins jusqu'en 2018-2019. Cette décision du gouvernement fédéral signifie que la capacité du programme de relever la capacité fiscale des provinces bénéficiaires au même niveau que la moyenne des dix provinces demeurera restreinte. Autrement dit, il subsistera un écart entre les transferts du programme de péréquation et ceux qu'il faudrait accorder pour que les provinces atteignent la moyenne des 10 provinces établie par le programme de 2007. Au cours des cinq années de la période du renouvellement, de 2014-2015 à 2018-2019, cet écart dépassera en moyenne 3 milliards de dollars par an (soit un total cumulatif de 16,5 milliards de dollars).

**Tableau 4.6 : Scénarios de projection de péréquation, paiement totaux de péréquation, de 2014-2015 à 2018-2019**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	(millions de dollars)				
Proposition du 19 déc.	17 061	17 905	18 706	19 497	20 290
Engagement fédéral de 2007	20 195	21 110	21 977	22 868	23 792
Écart*	3 134	3 205	3 271	3 371	3 502

Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

\* Différence entre les paiements de péréquation suivant les nouveaux paramètres annoncés le 19 décembre et les paiements calculés en fonction d'un programme « non contraint ».

#### 4.4. Formule de financement des territoires

Le 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé que la croissance des paiements au titre de la FFT se poursuivra selon la formule actuelle, au moins jusqu'en 2018-2019. Il a également mentionné que des modifications techniques pourraient être apportées en 2013, une fois l'examen technique terminé. *Note : Les impacts potentiels de ces modifications sur la FFT ne sont pas considérés dans le présent rapport.*

De 2014-2015 à 2018-2019, le financement de base de la FFT augmentera de 420 millions de dollars, passant de 3,4 milliards de dollars à 3,8 milliards de dollars. Il est prévu que le facteur d'indexation de la FFT augmentera à un rythme moins élevé que celui du PIB nominal au cours de cette période.

**Tableau 4.7 : Montants totaux des paiements en espèces projetés au titre de la FFT, 2014-2015 à 2018-2019**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	(millions de dollars)				
Proposition du 19 déc.	3 405	3 493	3 586	3 699	3 825

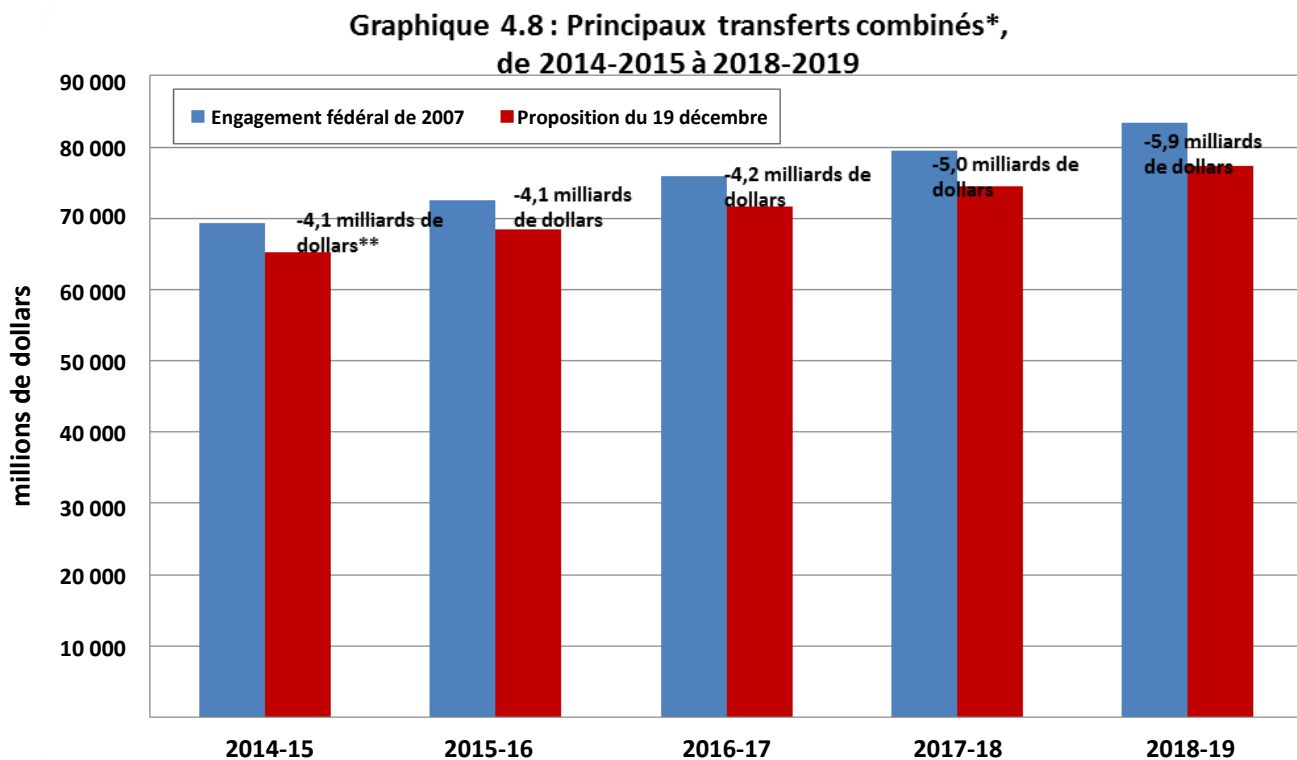
Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux



#### 4.5. Principaux transferts combinés

Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé son plan visant à rétablir l'équilibre fiscal du Canada. Un des éléments clés du plan consistait à renforcer le programme de péréquation et la FFT, tout en les combinant à un soutien en espèces au titre du TCPS et du TCS fondé sur un montant égal par habitant. Depuis, des changements ponctuels apportés aux principaux programmes de transferts par le gouvernement fédéral ont réduit les paiements, comparativement à ce qu'ils auraient été dans le cadre du plan budgétaire fédéral de 2007. De plus, l'annonce du gouvernement fédéral du 19 décembre 2011 concernant le renouvellement des principaux transferts réduira davantage les niveaux de financement des principaux programmes de transferts par rapport à ceux du plan de 2007.

Pour évaluer les impacts financiers de l'annonce du 19 décembre, le Groupe de travail a examiné un certain nombre de scénarios de projection pour divers programmes. Le graphique 4.8 compare la proposition du 19 décembre au plan fédéral de 2007 quant aux transferts combinés qui seraient versés dans le cadre des principaux programmes de transfert au cours des cinq prochaines années.



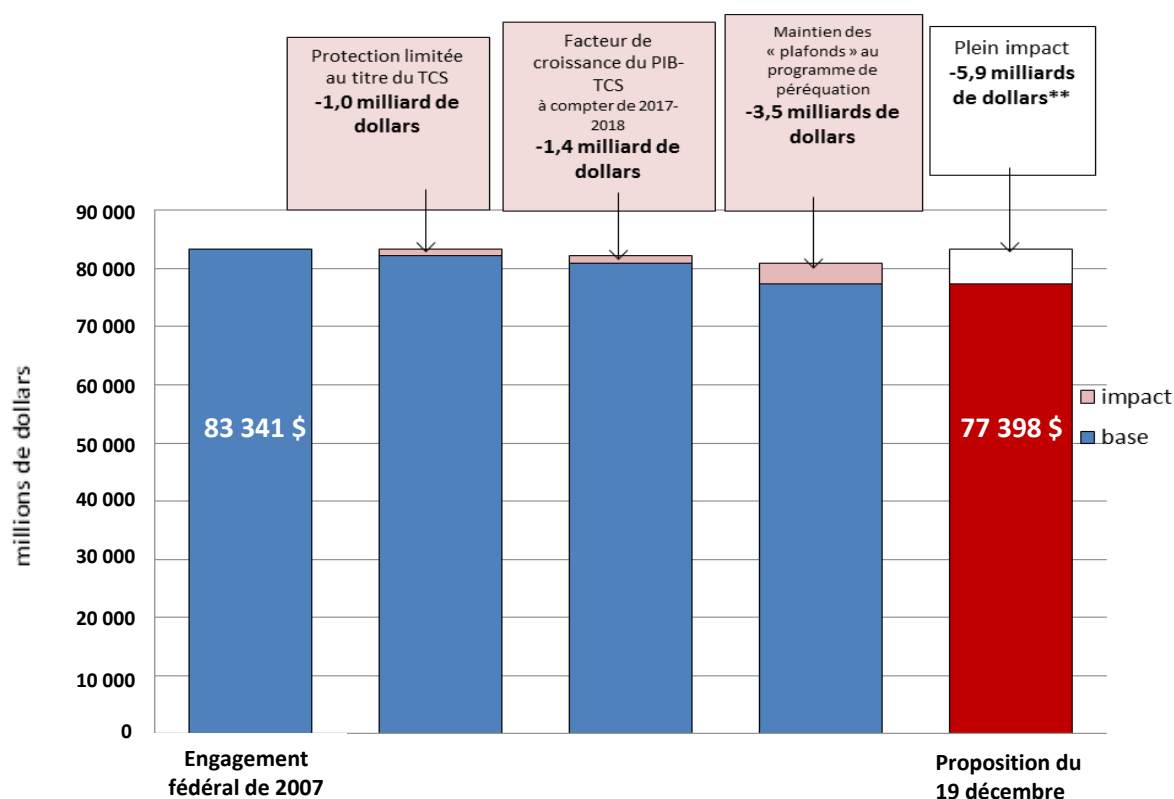
Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

\* TCS (y compris la protection transitoire par province pour le TCS), TCPS, péréquation et FFT. Les autres transferts ne sont pas inclus.

\*\* Différence entre l'engagement fédéral de 2007 et l'annonce du 19 décembre.

En 2018-2019, les principaux transferts combinés du gouvernement fédéral seront inférieurs de 5,9 milliards de dollars à ceux qu'il s'était engagé à verser dans le budget de 2007. Cela s'explique par une diminution des paiements au titre du TCS et de la péréquation. Sur la période de cinq ans allant de 2014-2015 à 2018-2019, les transferts cumulatifs mis à la disposition des provinces et des territoires diminueront de 23,3 milliards de dollars. L'exercice 2018-2019 est le dernier pour lequel il existe un plan relatif aux principaux programmes de transfert. La péréquation et la FFT seront renouvelées en 2019-2020.

**Graphique 4.9 : Principaux paiements de transfert combinés en 2018-2019 – Impacts de l'annonce fédérale du 19 décembre**



Source: Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux

\* Les transferts combinés comprennent le TCS, le TCPS, la péréquation et la FFT. Les autres transferts ne sont pas inclus.

\*\* Les impacts potentiels des résultats de l'examen technique de la péréquation ne sont pas inclus.

À plus long terme, l'écart deviendra encore plus marqué entre les paiements au titre du TCS calculés selon un taux de croissance plus faible et ceux qui auraient été accordés aux provinces et aux territoires suivant un facteur de progression de 6 %. De 2014-2015 à 2023-2024, les fonds alloués au titre du TCS seront inférieurs de 36 milliards de dollars à ce qu'ils auraient été si le gouvernement fédéral avait maintenu son engagement de 2007, la majorité des pertes étant dans les cinq dernières années.

**Graphique 4.10 : Projections sur les principaux transferts combinés, de 2014-2015 à 2018-2019**  
**Annonce fédérale du 19 décembre relativement à l'engagement fédéral de 2007 (en millions de dollars)**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
TCS-Proposition du 19 déc.	32 121	34 026	36 068	37 593	39 122	178 930
TCS-Engagement de 2007	33 108	34 903	36 991	39 211	41 563	185 777
<i>Différence*</i>	-987	-877	-924	-1 617	-2 441	-6 847
<i>Différence (%)*</i>	-3,0%	-2,5%	-2,5%	-4,1%	-5,9%	-3,7%
TCPS-Proposition du 19 déc.	12 582	12 959	13 348	13 748	14 161	66 798
Péréquation.-Proposition du 19 déc.	17 061	17 905	18 706	19 497	20 290	93 459
Péréquation.-Engagement de 2007	20 195	21 110	21 977	22 868	23 792	109 942
<i>Différence*</i>	-3 134	-3 205	-3 271	-3 370	-3 502	-16 482
<i>Différence (%)*</i>	-15,5%	-15,2%	-14,9%	-14,7%	-14,7%	-15,0%
FFT-Proposition du 19 déc.	3 405	3 493	3 586	3 699	3 825	18 009
Combinés-Proposition du 19 déc.	65 169	68 383	71 708	74 537	77 398	357 196
Combinés-Engagement de 2007	69 290	72 465	75 902	79 526	83 341	380 526
<i>Différence*</i>	-4 121	-4 082	-4 194	-4 989	-5 943	-23 330
<i>Différence (%)*</i>	-5,9%	-5,6%	-5,5%	-6,3%	-7,1%	-6,1%

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

\* Différence entre les paiements suivant l'annonce du 19 décembre et ceux qui seraient accordés dans le cadre de l'engagement fédéral de 2007 (en supposant un facteur de progression du TCS de 6 %). Les paiements établis suivant les paramètres de l'engagement fédéral de 2007 servent de dénominateur pour calculer les différences présentées en pourcentage.

## **4.6. Équilibres budgétaires des administrations fédérale, provinciales et territoriales**

### Vue d'ensemble

Le rapport du Conference Board du Canada, préparé en décembre 2011 pour le Conseil de la fédération (CDF), prévoyait des « excédents budgétaires sains » pour le gouvernement fédéral à moyen et à long terme, suffisants pour maintenir la croissance annuelle du TCS au taux actuel de 6 %.

Le 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé, qu'à compter de 2017-2018, il réduirait le taux de croissance du TCS. Ce changement améliore la situation financière du gouvernement fédéral et lui donne davantage de marge de manœuvre pour de nouvelles initiatives de dépenses et de réduction d'impôt. De leur côté, les provinces et les territoires doivent composer avec les pressions exercées par les coûts du vieillissement de la population et des demandes constantes d'innovation en matière de soins de santé et de bonification des programmes, sans le niveau de soutien qui était prévu au budget fédéral de 2007. Étant donné qu'il est presque assuré que le taux de croissance des coûts de services en santé à long terme sera supérieur à celui du PIB nominal, la part fédérale actuelle des dépenses provinciales et territoriales globales de soins de santé devrait diminuer, passant de 20,4% à 18,6% entre 2017-2018 et 2024-2025, selon une étude récente du Bureau du directeur parlementaire du budget.

### Évaluation

Le fait de lier la croissance du TCS à celle du PIB nominal contribuera à améliorer les perspectives financières à moyen et à long terme du gouvernement fédéral, mais aura aussi pour effet de réduire la part fédérale du financement des programmes de soins de santé provinciaux et territoriaux.

Selon les projections du Conference Board du Canada élaborées à la demande du CDF, le gouvernement fédéral pourrait se permettre de maintenir les taux de croissance actuels des transferts, notamment le facteur de progression de 6 % du TCS, tout en continuant d'afficher un surplus annuel à plus long terme. Maintenant, les surplus budgétaires devraient être considérablement plus élevés, étant donné que la croissance du TCS est liée à celle du PIB nominal, qui devrait s'établir à environ 4 % en moyenne de 2016-2017 à 2023-2024.

Selon les prévisions du Conference Board, la diminution du soutien fédéral au titre du TCS augmentera le surplus annuel du gouvernement fédéral projeté à 61 milliards de dollars d'ici 2030-2031, soit près du double du montant anticipé de 34 milliards de dollars si le facteur de progression du TCS de 6 % était maintenu tout au long de la période prévisionnelle. De plus,

étant donné les compressions annoncées au plan budgétaire fédéral de 2012, le surplus fédéral pourrait être encore plus important que celui projeté par le Conference Board.

Compte tenu des mesures de réduction des dépenses annoncées au budget fédéral de 2012, l'excédent budgétaire fédéral devrait atteindre 3,4 milliards de dollars à l'exercice 2015-2016 et 7,8 milliards de dollars en 2016-2017 (suivant les taux de croissance actuels des transferts).

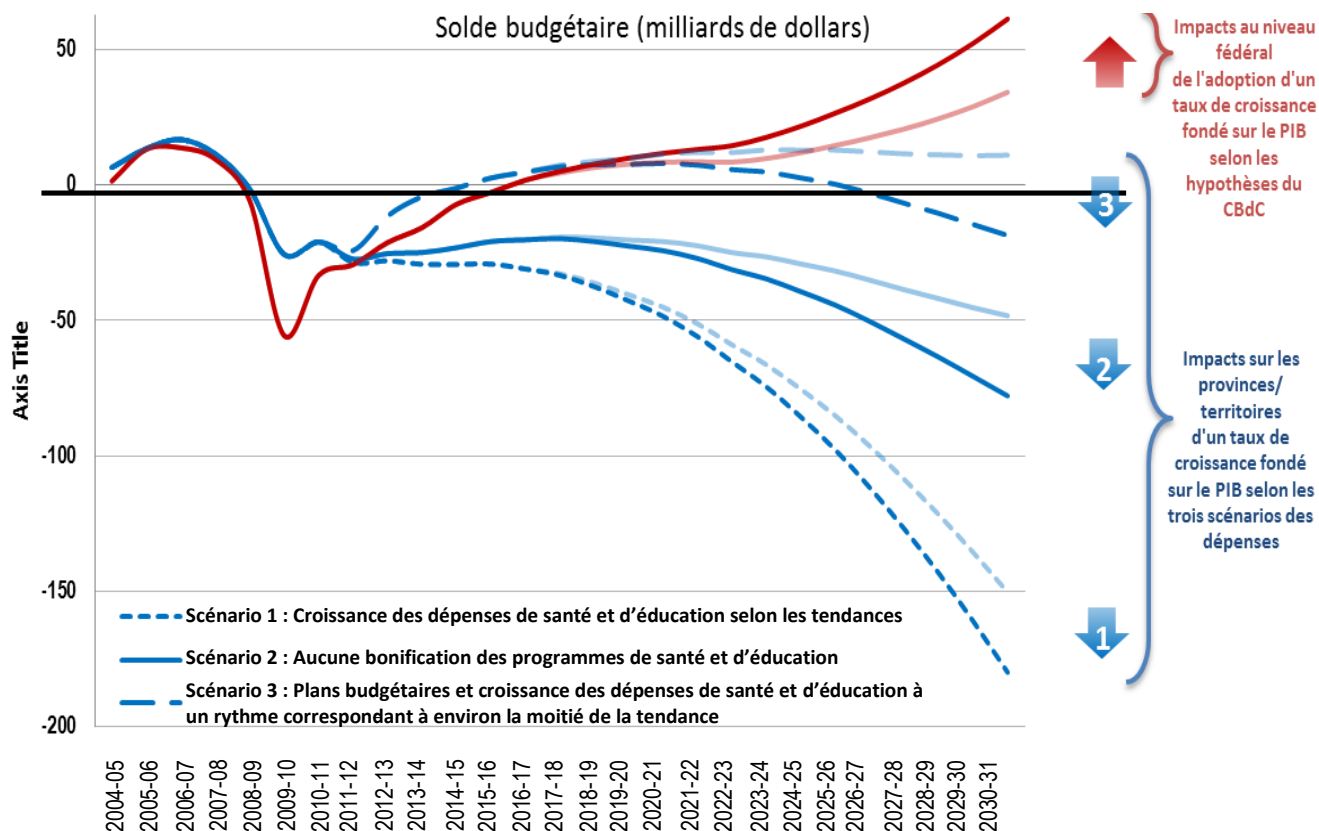
Quant aux perspectives financières globales des provinces et territoires, elles sont moins positives, surtout en raison du fait que les coûts de nombreux services publics offerts par ces gouvernements, par exemple les soins de santé, exercent des pressions extrêmement fortes. En outre, bien que tous les gouvernements provinciaux et territoriaux prévoient recommencer à dégager des surplus d'ici 2017-2018, les situations financières, économiques et démographiques varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Globalement, les provinces et les territoires ne pourront atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire à long terme que dans le cadre du scénario le plus optimiste de revenus-dépenses des projections financières provinciales et territoriales élaborées par le Conference Board. L'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire par les provinces et les territoires requièrent un taux de progression annuel du TCS de 6 % (dans le cadre de ce scénario, les dépenses en santé et en éducation se limitent à des niveaux plus bas que ceux nécessaires au maintien des services pendant trois ans, après quoi elles s'accroissent à un rythme correspondant à environ la moitié de la tendance à long terme)<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup>Les scénarios élaborés par le Conference Board du Canada supposent qu'aucune autre mesure financière compensatoire n'est mise en place.

## Impacts de l'adoption d'un taux de croissance du TCS fondé sur le PIB selon les trois scénarios des dépenses des provinces et territoires



Source : Conference Board du Canada

Toutefois, la diminution annoncée du TCS réduira les soldes budgétaires globaux des provinces et des territoires d'environ 8 milliards de dollars à l'exercice 2023-2024 et de 30 milliards de dollars en 2030-2031, les poussant ainsi à un retour collectif au déficit d'ici 2026-2027.

Anticipant un soutien fédéral du TCS inférieur au taux de croissance des dépenses de santé, à moyen et à long terme, le Conference Board prévoit que la part fédérale du financement des programmes de soins de santé provinciaux et territoriaux déclinera, passant de 20,5 % en 2010-2011 pour atteindre un pourcentage aussi faible que 17,1 %<sup>11</sup> en 2030-2031.

<sup>11</sup>D'après les trois scénarios du Conference Board du Canada, la part fédérale du financement des dépenses provinciales et territoriales globales de soins de santé, versée sous forme de paiements en espèces au titre du TCS, pourrait diminuer pour s'établir entre 19,2 % et 21,1 % en 2023-2024 et entre 17,1 % et 19,7 % d'ici 2030-2031. Les efforts des provinces et des territoires visant à réduire les dépenses de santé à court terme et la croissance de 6 % du TCS jusqu'en 2016-2017 aideront à maintenir le niveau actuel de la part fédérale à court terme.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a aussi récemment examiné les impacts de l'annonce fédérale du 19 décembre 2011 sur l'équilibre budgétaire des administrations fédérale, provinciales et territoriales.

Selon son modèle de projections financières et ses estimations légèrement plus basses liées au PIB nominal, il prévoit une hausse moyenne de 3,9 % par année des transferts en espèces au titre du TCS de 2017-2018 à 2024-2025. Cette hausse est bien plus faible que la croissance annuelle des dépenses provinciales et territoriales de soins de santé, anticipée à 5,1 %. Cet écart aura donc pour effet de réduire à 18,6 % la part fédérale du financement des dépenses totales de soins de santé des provinces et territoires, actuellement à 20,4 %.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget souligne que la diminution annoncée du soutien fédéral aux soins de santé au titre du TCS a un effet positif sur la situation budgétaire fédérale, transformant un déficit prévu à plus long terme en un surplus financier – ce qui signifie que, en réalité, le gouvernement fédéral a la capacité d'accroître ses dépenses ou de réduire ses impôts, sans compromettre sa viabilité financière.

En revanche, la réduction de son soutien rendra la situation financière des provinces et des territoires beaucoup moins viable, car elle risque d'accroître la dette nette par rapport au PIB de 20 % en 2010-2011 à un niveau projeté à 125 % d'ici 2050-2051 (l'écart financier, estimé à 49 milliards de dollars en 2011-2012, continuera de s'accroître au fil du temps).

Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, les impacts financiers de la réduction du soutien au titre du TCS sont claires : « Comme le TCS progresse au même rythme que le PIB nominal (après 2016-2017) et non au taux de 6 % par année retenu comme hypothèse dans le RVF de 2011 [Rapport sur la viabilité financière], l'augmentation projetée des dépenses de programme globales par rapport à la taille de l'économie, conséquence du vieillissement démographique et de la bonification supposée des programmes, retombe désormais directement sur les gouvernements provinciaux et territoriaux ».

## **5. Renseignements supplémentaires**

### **5.1. Résumé de l'examen technique de la péréquation et de la FFT**

Dans son annonce du 19 décembre 2011, le gouvernement fédéral a déclaré que les décisions relatives à des améliorations techniques à la péréquation et à la FFT seraient à l'étude en 2013, une fois l'examen technique terminé. À ce jour, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont analysé différents aspects techniques du programme. Le plan de travail du gouvernement fédéral comprend, non seulement l'examen d'un certain nombre de questions techniques liées aux assiettes fiscales, mais aussi l'analyse de plusieurs concepts importants (ex. : besoins en dépenses, approche macroéconomique, rente économique) qui, s'ils étaient appliqués, entraîneraient des changements structurels aux programmes et à la répartition des paiements. Même des changements soi-disant techniques pourraient ne pas faire l'unanimité, parce que leurs impacts financiers pourraient varier de façon importante d'un gouvernement à l'autre. À cette étape du renouvellement, les changements potentiels et leurs impacts financiers sont incertains.

### **5.2. Ébauche du calendrier fédéral**

Le gouvernement fédéral a exprimé son intention d'appliquer les nouveaux paramètres prévus aux principaux transferts fédéraux en 2014-2015. Les changements aux programmes exigeront d'apporter des modifications à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

Le projet de loi C-38 sur la mise en œuvre du budget fédéral a été déposé au Parlement le 26 avril 2012. Ce projet de loi comprend les modifications à la Loi requises pour la mise en application des nouveaux paramètres annoncés le 19 décembre 2011.

Concernant les autres changements pouvant découler des examens techniques du programme de péréquation et de la FFT, il est attendu que le gouvernement fédéral ait à les mettre en place en 2013, possiblement dans le cadre de son plan budgétaire de 2013.

### **5.3. Données démographiques**

Des données démographiques figurent à l'annexe 3.



**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA  
FÉDÉRATION SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX**

**ÉVALUATION DES IMPACTS FINANCIERS DES  
PROPOSITIONS FÉDÉRALES ACTUELLES**

**ANNEXES**

**JUILLET 2012**

## Annexe 1 : Méthode

Les tableaux en annexe présentent les données historiques et les projections des principaux transferts à venir, tel qu'ils ont été établis par le Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

Les données historiques (de 2004-2005 à 2012-2013) sont tirées directement du site Internet du ministère des Finances du Canada (<http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp>).

Les estimations pour les années ultérieures (de 2014-2015 à 2023-2024) ont été calculées par le Groupe de travail en fonction des renseignements suivants.

### Entrée de données

Pour évaluer les impacts financiers de l'annonce du 19 décembre, le Groupe de travail a élaboré un ensemble normalisé d'intrants économiques réels et prévus pour le Canada, ainsi que pour les provinces et les territoires :

1. Population – Les données démographiques de 2010 et de 2011 proviennent du ministère des Finances du Canada et sont fondées sur les estimations de Statistique Canada. Les données démographiques de 2012 à 2024 proviennent des prévisions du Conference Board du Canada rajustées au 1<sup>er</sup> juin et modifiées pour intégrer les données détaillées sur la population des territoires du scénario de projection M4 de Statistique Canada (dans le cas de l'année 2012, les données détaillées des estimations postcensitaires provisoires de Statistique Canada pour juillet 2011).
2. Produit intérieur brut (PIB) – Les estimations du PIB de 2010 à 2024 sont tirées des prévisions trimestrielles relatives au PIB nominal du Conference Board du Canada.
3. Profits des sociétés avant impôts – Ces données sont tirées des analyses du Conference Board du Canada.
4. Revenu des particuliers – Ces données sont tirées des analyses du Conference Board du Canada.
5. Revenu imposable des sociétés – Ces données relatives à l'année 2010 proviennent du ministère des Finances du Canada. Elles sont fondées sur celles de l'Agence du revenu du Canada du 31 décembre 2011. Les années ultérieures sont extrapolées à l'aide des prévisions du Conference Board du Canada sur les bénéfices des sociétés et d'une hypothèse d'élasticité unitaire.
6. Impôt fédéral de base – L'impôt fédéral de base pour 2010 est fondé sur une estimation de mars 2012 provenant du ministère des Finances du Canada. Les années ultérieures sont extrapolées à l'aide des prévisions du Conference Board du Canada sur le revenu des particuliers et d'une hypothèse d'élasticité unitaire.

Le Groupe de travail a estimé les transferts en espèces, au titre de la formule de financement des territoires (FFT), en appliquant le facteur de majoration des dépenses brutes rajustées en fonction de la population (FMDBP). Le FMDBP est fondé sur les prévisions du Conference Board du Canada et la population a été estimée à partir des projections démographiques du 1<sup>er</sup> juillet de Statistique Canada.

## Annexe 2 : Tableaux détaillés

**Tableau A.1.A : Transferts en espèces au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) \* par province/territoire, de 2005-2006 à 2013-2014**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T. N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2005-2006	343	92	625	499	5 049	7 720	785	694	1 641	2 795	23	22	22	20 310
2006-2007	337	91	620	493	5 036	7 732	781	711	1 473	2 798	23	23	22	20 140
2007-2008	347	95	639	512	5 246	8 401	813	756	1 784	3 065	25	25	23	21 729
2008-2009	403	99	662	528	5 471	8 981	851	756	1 784	3 162	25	24	23	22 768
2009-2010	450	104	700	557	5 799	9 233	903	843	1 962	3 354	27	27	26	23 987
2010-2011	436	110	728	580	6 087	10 037	950	812	2 022	3 583	27	27	27	25 426
2011-2012	453	117	760	607	6 410	10 741	1 004	858	2 139	3 777	29	28	28	26 952
2012-2013	472	123	797	637	6 770	11 390	1 062	909	2 287	4 032	31	30	30	28 569
2013-2014*														30 283

Source : Ministère des Finances du Canada, *Soutien fédéral aux provinces et aux territoires*, décembre 2011 (publié); \* Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

\*Les droits totaux du TCS sont répartis entre les provinces et les territoires selon une allocation égale par habitant. Le montant total du TCS comprend à la fois la valeur estimée des points d'impôt fédéraux transférés aux provinces et aux territoires et un versement en espèces. Les transferts en espèces au titre du TCS sont calculés de façon résiduelle, en soustrayant les revenus fiscaux transférés par habitant de chaque province et territoire du total de ses droits totaux suivant un montant égal par habitant.

**Tableau A.1.B : Transferts en espèces au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) \* par province/territoire, 2005-2006 à 2013-2014**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(dollars par habitant)													
2005-2006	667,05	666,93	666,65	666,75	666,33	617,09	666,23	698,23	495,31	666,86	753,00	496,51	695,66	630,58
2006-2007	660,24	660,24	660,24	660,24	660,24	611,22	660,24	717,00	431,82	660,24	756,90	530,09	689,02	618,91
2007-2008	686,21	685,00	682,74	686,82	682,96	657,45	681,62	756,55	508,92	712,31	792,33	568,12	705,53	660,64
2008-2009	796,29	706,53	706,53	706,53	706,53	695,28	706,53	746,03	497,95	722,54	779,72	544,10	706,53	684,23
2009-2010	886,41	739,75	745,14	743,45	741,72	707,22	742,11	820,72	535,06	753,08	844,16	614,12	787,55	712,07
2010-2011(e)	852,64	770,68	770,67	770,67	770,67	759,89	770,67	779,22	544,10	792,11	836,04	622,98	773,79	746,01
2011-2012(e)	886,98	804,16	804,16	804,16	804,16	804,16	804,16	812,82	567,01	826,61	874,58	642,83	806,28	782,52
2012-2013(e)	926,26	842,89	842,89	842,89	842,89	842,89	842,89	850,66	594,86	868,54	918,88	670,68	846,24	820,24

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

e=estimation

\*Les droits totaux du TCS sont répartis entre les provinces et les territoires selon un montant égal par habitant. Le montant total du TCS comprend à la fois la valeur estimée des points d'impôt fédéraux transférés aux provinces et aux territoires et un versement en espèces. Les transferts en espèces au titre du TCS sont calculés de façon résiduelle, en soustrayant les revenus fiscaux transférés par habitant de chaque province et territoire du total de ses droits totaux qui sont répartis également par habitant.

**Tableau A.2 : Transferts au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) par province/territoire, 2005-2006 à 2013-2014**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2005-2006	146	39	266	212	2 146	3 164	334	301	592	1 188	10	8	10	8 415
2006-2007	146	39	269	214	2 185	3 245	339	319	500	1 214	11	9	10	8 500
2007-2008	150	41	277	222	2 274	3 783	353	342	1 037	1 344	11	13	10	9 857
2008-2009	160	44	296	237	2 452	4 090	381	342	1 136	1 385	11	14	10	10 560
2009-2010	164	45	302	241	2 520	4 205	392	342	1 181	1 435	11	14	11	10 865
2010-2011	168	47	310	246	2 590	4 332	404	349	1 219	1 485	11	14	11	11 186
2011-2012	171	49	316	252	2 665	4 465	418	361	1 261	1 527	11	15	12	11 522
2012-2013	173	50	322	257	2 735	4 601	429	365	1 309	1 581	11	15	12	11 861
2013-2014*														12 215

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Tableau A.3 : Paiements de péréquation par province/territoire, de 2005-2006 à 2013-2014**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	TOTAL
	(millions de dollars)										
2005-2006	861	277	1 344	1 348	4 798	0	1 601	89	0	590	10 907
2006-2007	687	291	1 386	1 451	5 539	0	1 709	13	0	459	11 535
2007-2008	477	294	1 465	1 477	7 160	0	1 826	226	0	0	12 925
2008-2009	0	322	1 465	1 584	8 028	0	2 063	0	0	0	13 462
2009-2010	0	340	1 391	1 689	8 355	347	2 063	0	0	0	14 184
2010-2011	0	330	1 110	1 581	8 552	972	1 826	0	0	0	14 372
2011-2012	0	329	1 167	1 483	7 815	2 200	1 666	0	0	0	14 659
2012-2013	0	337	1 268	1 495	7 391	3 261	1 671	0	0	0	15 423
2013-2014*											16 241

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Tableau A.4 : Formule de financement des territoires par territoire,  
de 2005-2006 à 2013-2014**

	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
2005-2006	821	737	501	2 058
2006-2007	844	757	517	2 118
2007-2008	893	843	544	2 279
2008-2009	944	805	564	2 313
2009-2010	1 022	864	612	2 498
2010-2011	1 091	920	653	2 664
2011-2012	1 175	996	705	2 876
2012-2013	1 273	1 070	767	3 111
2013-2014*				3 277

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



**Tableau A.5 : Autres paiements (y compris les accords, la protection sur les transferts totaux et les mesures de protection au titre du TCS), de 2005-2006 à 2012-2013**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	TOTAL
	(millions de dollars)										
2005-2006	189	0	31	0	0	0	0	0	0	0	219
2006-2007	329	0	57	0	0	0	0	0	0	0	386
2007-2008	494	0	68	0	0	0	0	0	0	0	563
2008-2009	557	0	106	0	0	0	0	0	0	0	663
2009-2010	465	0	254	0	0	489	0	0	0	0	1 208
2010-2011	650	3	477	80	0	142	175	7	0	0	1 537
2011-2012	536	0	408	150	369	0	276	0	0	0	1 739
2012-2013	0	0	471	103	362	0	201	0	0	0	1 137
2013-2014*											AC

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Tableau A.6 : Total des principaux transferts fédéraux aux provinces (y compris d'autres paiements), de 2005-2006 à 2012-2013**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2005-2006	1 539	408	2 265	2 059	11 993	10 885	2 719	1 084	2 233	4 573	854	766	533	41 909
2006-2007	1 499	422	2 331	2 157	12 760	10 977	2 830	1 043	1 973	4 472	878	789	549	42 680
2007-2008	1 469	430	2 449	2 210	14 680	12 184	2 991	1 324	2 821	4 409	928	880	576	47 352
2008-2009	1 120	464	2 529	2 348	15 952	13 071	3 295	1 098	2 920	4 547	980	842	598	49 765
2009-2010	1 079	490	2 648	2 488	16 673	14 274	3 359	1 186	3 143	4 789	1 060	905	649	52 743
2010-2011	1 254	490	2 626	2 489	17 229	15 484	3 356	1 169	3 240	5 067	1 129	961	691	55 185
2011-2012	1 160	495	2 651	2 492	17 258	17 406	3 364	1 219	3 400	5 304	1 215	1 039	744	57 747
2012-2013	645	510	2 859	2 492	17 258	19 252	3 364	1 273	3 597	5 612	1 316	1 115	809	60 101
2013-2014*														À déterminer

Source : Ministère des Finances du Canada, Soutien fédéral aux provinces et aux territoires, décembre 2011 (publié); \*Groupe de travail sur les transferts fédéraux (projections 2013-2014).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Tableau A.7 : Transferts en espèces projetés au titre du TCS, 2014-2015 à 2023-2024 – Annonce du 19 décembre (scénario n° 1)**

*Allocation en espèces selon un montant égal par habitant débutant en 2014-2015. Le facteur de progression actuel de 6 % est prolongé jusqu'en 2016-2017 et suivi d'un facteur de progression du PIB jusqu'en 2023-2024. Des paiements de protection seront accordés afin que chaque province ou territoire reçoive un soutien en espèces qui ne soit pas inférieur à celui de 2013-2014.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	479,9	133,5	858,4	685,3	7 374,7	12 442,4	1 175,7	986,4	3 594,0	4 285,9	32,0	41,0	31,7	32 120,8
2015-2016	484,2	140,7	902,0	719,6	7 792,0	13 198,3	1 250,3	1 046,0	3 830,8	4 552,6	32,9	43,4	33,4	34 026,1
2016-2017	508,4	148,3	947,8	755,5	8 232,5	14 004,0	1 329,6	1 108,8	4 081,5	4 835,3	35,0	45,9	35,3	36 067,7
2017-2018	523,8	153,7	979,3	779,9	8 551,4	14 614,3	1 390,4	1 154,7	4 275,3	5 049,8	36,4	47,6	36,6	37 593,3
2018-2019	538,4	159,2	1 010,3	803,5	8 868,4	15 229,4	1 451,7	1 199,9	4 470,8	5 264,9	38,0	49,5	38,1	39 122,1
2019-2020	552,2	164,7	1 041,3	827,0	9 189,9	15 857,2	1 514,3	1 245,6	4 670,0	5 484,0	39,8	51,6	39,7	40 677,4
2020-2021	565,9	170,4	1 072,4	850,6	9 514,8	16 500,5	1 578,4	1 292,0	4 872,4	5 707,0	41,4	53,5	41,2	42 260,4
2021-2022	579,1	176,1	1 102,9	873,5	9 838,7	17 148,2	1 642,8	1 338,3	5 075,0	5 931,0	42,6	55,0	42,3	43 845,6
2022-2023	592,0	181,9	1 133,3	896,0	10 165,3	17 807,2	1 708,5	1 385,1	5 280,1	6 158,4	44,0	56,5	43,6	45 451,8
2023-2024	604,8	187,9	1 164,0	918,7	10 499,3	18 486,2	1 776,3	1 433,1	5 490,5	6 391,9	45,4	58,4	44,8	47 101,2

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Le Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

Note : Comprend des paiements de protection de 20,7 M\$ en 2014-2015 (19,7 M\$ pour T.-N.-L. et 1 M\$ pour le Nt).

**Tableau A.8.A : Transferts en espèces projetés au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024 – Proposition du plan budgétaire de 2007 (scénario n° 2)**

*Allocation en espèces selon un montant égal par habitant débutant en 2014-2015, mise en œuvre de la même façon que pour le passage du TCPS à un soutien en espèces égal par habitant. Le facteur de progression actuel de 6 % continue jusqu'en 2023-2024.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	502,3	137,0	880,4	702,8	7 563,5	12 761,0	1 205,8	1 019,6	3 686,1	4 540,9	34,0	42,0	32,5	33 107,8
2015-2016	502,3	144,3	925,1	738,0	7 991,6	13 536,2	1 282,3	1 072,7	3 928,9	4 669,2	34,0	44,5	34,3	34 903,5
2016-2017	521,4	152,1	972,1	774,9	8 443,3	14 362,6	1 363,7	1 137,2	4 186,0	4 959,1	35,8	47,0	36,2	36 991,3
2017-2018	546,4	160,3	1 021,5	813,5	8 919,3	15 243,0	1 450,2	1 204,3	4 459,3	5 267,0	38,0	49,7	38,2	39 210,8
2018-2019	572,0	169,1	1 073,3	853,7	9 421,8	16 179,7	1 542,2	1 274,8	4 749,8	5 593,5	40,4	52,6	40,4	41 563,4
2019-2020	598,1	178,4	1 127,8	895,8	9 953,4	17 174,8	1 640,1	1 349,1	5 058,1	5 939,6	43,1	55,9	43,0	44 057,2
2020-2021	625,3	188,3	1 185,0	940,0	10 514,5	18 234,2	1 744,2	1 427,7	5 384,3	6 306,7	45,7	59,1	45,5	46 700,6
2021-2022	653,8	198,8	1 245,2	986,2	11 108,2	19 360,7	1 854,8	1 511,0	5 729,8	6 696,3	48,1	62,1	47,8	49 502,7
2022-2023	683,4	210,0	1 308,3	1 034,4	11 735,5	20 557,9	1 972,4	1 599,1	6 095,7	7 109,7	50,8	65,3	50,3	52 472,8
2023-2024	714,2	221,9	1 374,5	1 084,9	12 398,5	21 830,1	2 097,7	1 692,3	6 483,6	7 548,1	53,7	68,9	53,0	55 621,2

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Le Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

Note : Comprend des paiements de protection de 185,7 M\$ en 2014-2015 (30,3 M\$ pour T.-N.-L.; 8 M\$ pour la Sask.; 142,5 M\$ pour la C.-B. et 2,2 M\$ pour le Nt) et de 6 M\$ en 2015-2016 (5,7 M\$ pour T.-N.-L. et 0,3 M\$ pour le Nt).

**Tableau A.8.B : Répercussions/écarts du TCS – Scénario n° 1 (annonce du 19 décembre) par rapport au scénario n° 2 (proposition du budget de 2007)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	-22,4	-3,4	-22,0	-17,5	-188,8	-318,6	-30,1	-33,2	-92,0	-255,0	-2,0	-1,0	-0,8	-987,1
2015-2016	-18,1	-3,6	-23,1	-18,4	-199,5	-338,0	-32,0	-26,8	-98,1	-116,6	-1,1	-1,1	-0,9	-877,4
2016-2017	-13,0	-3,8	-24,3	-19,3	-210,8	-358,6	-34,0	-28,4	-104,5	-123,8	-0,9	-1,2	-0,9	-923,6
2017-2018	-22,5	-6,6	-42,1	-33,6	-367,9	-628,8	-59,8	-49,7	-183,9	-217,3	-1,6	-2,0	-1,6	-1 617,4
2018-2019	-33,6	-9,9	-63,0	-50,1	-553,4	-950,4	-90,6	-74,9	-279,0	-328,5	-2,4	-3,1	-2,4	-2 441,3
2019-2020	-45,9	-13,7	-86,5	-68,7	-763,6	-1 317,5	-125,8	-103,5	-388,0	-455,6	-3,3	-4,3	-3,3	-3 379,8
2020-2021	-59,5	-17,9	-112,7	-89,4	-999,7	-1 733,7	-165,8	-135,7	-511,9	-599,6	-4,3	-5,6	-4,3	-4 440,3
2021-2022	-74,7	-22,7	-142,3	-112,7	-1 269,4	-2 212,5	-212,0	-172,7	-654,8	-765,2	-5,5	-7,1	-5,5	-5 657,1
2022-2023	-91,4	-28,1	-175,1	-138,4	-1 570,3	-2 750,7	-263,9	-214,0	-815,6	-951,3	-6,8	-8,7	-6,7	-7 021,0
2023-2024	-109,4	-34,0	-210,6	-166,2	-1 899,2	-3 343,9	-321,3	-259,2	-993,2	-1 156,2	-8,2	-10,6	-8,1	-8 520,0
<b>Total</b>	<b>-490,6</b>	<b>-143,8</b>	<b>-901,6</b>	<b>-714,4</b>	<b>-8 022,7</b>	<b>-13 952,7</b>	<b>-1 335,4</b>	<b>-1 098,1</b>	<b>-4 121,1</b>	<b>-4 969,2</b>	<b>-36,1</b>	<b>-44,8</b>	<b>-34,4</b>	<b>-35 865,0</b>

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Le Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.8.C : Impacts/écarts du TCS, par habitant – Scénario n° 1 (annonce du 19 décembre) par rapport au scénario n° 2 (proposition pour le budget de 2007)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont. (dollars par habitant)	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
2014-2015	-43,9	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-30,3	-23,0	-53,5	-58,5	-23,0	-23,0	-27,7
2015-2016	-35,3	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-32,2	-24,1	-24,1	-24,3
2016-2017	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3
2017-2018	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8	-43,8
2018-2019	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4	-65,4
2019-2020	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5	-89,5
2020-2021	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3	-116,3
2021-2022	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5	-146,5
2022-2023	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9	-179,9
2023-2024	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0	-216,0

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Le Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.9.A : Transferts en espèces projetés au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024 – Proposition pour le budget de 2007 avec le facteur de progression du 19 décembre (scénario n° 3)**

*Allocation en espèces selon un montant égal par habitant débutant en 2014-2015, mise en œuvre de la même façon que pour le passage du TCPS au soutien en espèces égal par habitant. Le facteur de progression actuel de 6 % est prolongé jusqu'en 2016-2017 et suivi d'un facteur de progression du PIB jusqu'en 2023-2024.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	502,3	137,0	880,4	702,8	7 563,5	12 761,0	1 205,8	1 019,6	3 686,1	4 540,9	34,0	42,0	32,5	33 107,8
2015-2016	502,3	144,3	925,1	738,0	7 991,6	13 536,2	1 282,3	1 072,7	3 928,9	4 669,2	34,0	44,5	34,3	34 903,5
2016-2017	521,4	152,1	972,1	774,9	8 443,3	14 362,6	1 363,7	1 137,2	4 186,0	4 959,1	35,8	47,0	36,2	36 991,3
2017-2018	537,3	157,7	1 004,4	799,9	8 770,4	14 988,5	1 426,0	1 184,2	4 384,8	5 179,1	37,3	48,8	37,6	38 556,0
2018-2019	552,1	163,3	1 036,2	824,1	9 095,5	15 619,4	1 488,8	1 230,7	4 585,3	5 399,8	39,0	50,8	39,0	40 123,9
2019-2020	566,4	168,9	1 068,0	848,2	9 425,2	16 263,3	1 553,1	1 277,5	4 789,6	5 624,4	40,8	52,9	40,7	41 719,1
2020-2021	580,4	174,8	1 099,8	872,4	9 758,5	16 923,1	1 618,8	1 325,1	4 997,1	5 853,2	42,4	54,9	42,2	43 342,6
2021-2022	593,9	180,6	1 131,2	895,9	10 090,7	17 587,3	1 684,9	1 372,6	5 204,9	6 082,9	43,7	56,4	43,4	44 968,4
2022-2023	607,1	186,6	1 162,3	919,0	10 425,6	18 263,2	1 752,3	1 420,6	5 415,3	6 316,1	45,1	58,0	44,7	46 615,7
2023-2024	620,3	192,7	1 193,8	942,2	10 768,1	18 959,6	1 821,8	1 469,8	5 631,1	6 555,5	46,6	59,9	46,0	48 307,4

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Le Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

Note : Comprend des paiements de protection de 185,7 M\$ en 2014/2015 (30,3 M\$ pour T.-N.-L.; 8 M\$ pour la SK; 142,5 M\$ pour la C.-B. et 2,2 M\$ pour le Nt) et de 6 M\$ en 2015/2016 (5,7 M\$ pour T.-N.-L. et 0,3 M\$ pour le Nt).

**Tableau A.9.B : Impacts/écarts du TCS, Scénario n° 1 (19 décembre) par rapport au scénario n° 3 (proposition du budget de 2007 et facteur de progression du 19 décembre)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont. (millions de dollars)	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
2014-2015	-22,4	-3,4	-22,0	-17,5	-188,8	-318,6	-30,1	-33,2	-92,0	-255,0	-2,0	-1,0	-0,8	-987,1
2015-2016	-18,1	-3,6	-23,1	-18,4	-199,5	-338,0	-32,0	-26,8	-98,1	-116,6	-1,1	-1,1	-0,9	-877,4
2016-2017	-13,0	-3,8	-24,3	-19,3	-210,8	-358,6	-34,0	-28,4	-104,5	-123,8	-0,9	-1,2	-0,9	-923,6
2017-2018	-13,4	-3,9	-25,1	-20,0	-219,0	-374,2	-35,6	-29,6	-109,5	-129,3	-0,9	-1,2	-0,9	-962,7
2018-2019	-13,8	-4,1	-25,9	-20,6	-227,1	-390,0	-37,2	-30,7	-114,5	-134,8	-1,0	-1,3	-1,0	-1 001,8
2019-2020	-14,1	-4,2	-26,7	-21,2	-235,3	-406,1	-38,8	-31,9	-119,6	-140,4	-1,0	-1,3	-1,0	-1 041,7
2020-2021	-14,5	-4,4	-27,5	-21,8	-243,7	-422,5	-40,4	-33,1	-124,8	-146,1	-1,1	-1,4	-1,1	-1 082,2
2021-2022	-14,8	-4,5	-28,2	-22,4	-251,9	-439,1	-42,1	-34,3	-130,0	-151,9	-1,1	-1,4	-1,1	-1 122,8
2022-2023	-15,2	-4,7	-29,0	-22,9	-260,3	-456,0	-43,8	-35,5	-135,2	-157,7	-1,1	-1,4	-1,1	-1 163,9
2023-2024	-15,5	-4,8	-29,8	-23,5	-268,9	-473,4	-45,5	-36,7	-140,6	-163,7	-1,2	-1,5	-1,1	-1 206,2
<b>Total</b>	<b>-154,9</b>	<b>-41,4</b>	<b>-261,5</b>	<b>-207,7</b>	<b>-2 305,4</b>	<b>-3 976,6</b>	<b>-379,5</b>	<b>-320,1</b>	<b>-1 168,8</b>	<b>-1 519,3</b>	<b>-11,4</b>	<b>-12,9</b>	<b>-9,9</b>	<b>-10 369,3</b>

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.



**Tableau A.9.C : Impacts/écarts du TCS, par habitant – Scénario n° 1 (19 décembre) par rapport au scénario n° 3 (proposition du budget de 2007 et facteur de progression du 19 décembre)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(dollars par habitant)													
2014-2015	-43,9	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-30,3	-23,0	-53,5	-58,5	-23,0	-23,0	-27,7
2015-2016	-35,3	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-24,1	-32,2	-24,1	-24,1	-24,3
2016-2017	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3	-25,3
2017-2018	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1	-26,1
2018-2019	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8	-26,8
2019-2020	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6	-27,6
2020-2021	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3	-28,3
2021-2022	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1	-29,1
2022-2023	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8	-29,8
2023-2024	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6	-30,6

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.10.A : Transferts en espèces projetés au titre du TCS, de 2014-2015 à 2023-2024 – Formule actuelle (scénario n° 4)**

*Droits totaux par habitant et un facteur de progression de 6 % jusqu'en 2023-2024.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	502,3	137,0	880,4	702,8	7 563,5	12 761,0	1 205,8	1 019,6	2 688,5	4 540,9	34,0	32,9	31,4	32 100,1
2015-2016	528,0	144,3	924,9	737,8	7 989,4	13 532,6	1 281,9	1 080,8	2 878,2	4 823,4	36,2	35,4	33,2	34 026,1
2016-2017	554,5	152,0	971,3	774,3	8 436,6	14 351,2	1 362,6	1 146,8	3 084,2	5 123,8	38,3	37,2	34,9	36 067,7
2017-2018	580,8	160,2	1 020,3	812,5	8 908,8	15 225,0	1 448,5	1 214,5	3 303,8	5 443,1	40,1	38,1	36,2	38 231,7
2018-2019	606,8	168,9	1 071,7	852,4	9 407,6	16 155,3	1 539,9	1 284,6	3 536,9	5 782,1	42,2	39,5	37,7	40 525,6
2019-2020	633,7	178,1	1 125,7	894,1	9 934,8	17 142,6	1 637,1	1 358,9	3 787,4	6 137,9	45,0	42,0	40,1	42 957,2
2020-2021	661,3	187,9	1 182,4	937,8	10 490,8	18 193,0	1 740,2	1 437,9	4 055,4	6 513,0	47,8	44,6	42,5	45 534,6
2021-2022	689,9	198,3	1 241,8	983,5	11 077,5	19 307,3	1 849,7	1 522,0	4 342,2	6 911,4	50,4	47,8	44,9	48 266,7
2022-2023	719,8	209,3	1 304,1	1 031,1	11 697,8	20 491,7	1 966,1	1 610,9	4 646,0	7 334,5	53,2	50,8	47,4	51 162,7
2023-2024	751,2	221,1	1 369,6	1 081,0	12 354,1	21 751,9	2 090,1	1 704,6	4 965,7	7 783,5	56,0	53,7	49,8	54 232,4

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.10.B : Impacts/écarts du TCS – Scénario n° 1 (annonce du 19 décembre) par rapport au scénario n° 4 (formule actuelle)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	-22,4	-3,4	-22,0	-17,5	-188,8	-318,6	-30,1	-33,2	905,5	-255,0	-2,0	8,1	0,3	20,7
2015-2016	-43,9	-3,6	-22,8	-18,2	-197,4	-334,3	-31,7	-34,9	952,6	-270,8	-3,3	8,0	0,2	0,0
2016-2017	-46,1	-3,7	-23,5	-18,7	-204,2	-347,3	-33,0	-38,1	997,3	-288,5	-3,3	8,6	0,4	0,0
2017-2018	-57,0	-6,4	-40,9	-32,6	-357,3	-610,7	-58,1	-59,9	971,5	-393,3	-3,6	9,5	0,5	-638,4
2018-2019	-68,4	-9,7	-61,4	-48,9	-539,2	-925,9	-88,3	-84,7	933,9	-517,2	-4,2	10,1	0,3	-1 403,6
2019-2020	-81,5	-13,4	-84,4	-67,0	-744,9	-1 285,3	-122,7	-113,2	882,6	-653,9	-5,2	9,6	-0,4	-2 279,7
2020-2021	-95,4	-17,5	-110,0	-87,2	-975,9	-1 692,4	-161,9	-145,9	816,9	-805,9	-6,4	8,9	-1,4	-3 274,2
2021-2022	-110,9	-22,2	-138,9	-110,0	-1 238,8	-2 159,1	-206,8	-183,7	732,8	-980,4	-7,7	7,2	-2,6	-4 421,1
2022-2023	-127,8	-27,4	-170,8	-135,1	-1 532,5	-2 684,5	-257,6	-225,8	634,1	-1 176,1	-9,2	5,7	-3,9	-5 710,9
2023-2024	-146,4	-33,2	-205,6	-162,3	-1 854,8	-3 265,7	-313,8	-271,6	524,7	-1 391,6	-10,6	4,6	-5,0	-7 131,2
<b>Total</b>	<b>-799,8</b>	<b>-140,4</b>	<b>-880,4</b>	<b>-697,6</b>	<b>-7 833,8</b>	<b>-13 624,0</b>	<b>-1 304,0</b>	<b>-1 191,0</b>	<b>8 351,9</b>	<b>-6 732,7</b>	<b>-55,5</b>	<b>80,4</b>	<b>-11,5</b>	<b>-24 838,4</b>

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.10.C : Impacts/écarts du TCS, par habitant – Scénario n° 1 (annonce du 19 décembre) par rapport au scénario n° 4 (formule actuelle)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(dollars par habitant)													
2014-2015	-43,9	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-23,0	-30,3	226,8	-53,5	-58,5	177,3	8,1	0,6
2015-2016	-85,4	-23,9	-23,9	-23,9	-23,9	-23,9	-23,9	-31,4	234,5	-56,1	-93,3	174,2	5,5	0,0
2016-2017	-89,5	-24,5	-24,5	-24,5	-24,5	-24,5	-24,5	-33,9	241,4	-59,0	-94,0	186,3	11,1	0,0
2017-2018	-110,7	-42,5	-42,5	-42,5	-42,5	-42,5	-42,5	-52,8	231,3	-79,3	-101,9	203,0	12,6	-17,3
2018-2019	-133,2	-63,7	-63,7	-63,7	-63,7	-63,7	-63,7	-73,9	218,8	-102,9	-115,0	212,7	9,3	-37,6
2019-2020	-158,9	-87,3	-87,3	-87,3	-87,3	-87,3	-87,3	-97,9	203,5	-128,4	-140,0	201,0	-10,5	-60,4
2020-2021	-186,6	-113,5	-113,5	-113,5	-113,5	-113,5	-113,5	-125,0	185,5	-156,3	-171,1	183,3	-36,4	-85,7
2021-2022	-217,4	-143,0	-143,0	-143,0	-143,0	-143,0	-143,0	-155,9	164,0	-187,7	-206,1	149,2	-69,6	-114,5
2022-2023	-251,5	-175,6	-175,6	-175,6	-175,6	-175,6	-175,6	-189,9	139,9	-222,4	-242,7	117,8	-103,6	-146,3
2023-2024	-289,2	-211,0	-211,0	-211,0	-211,0	-211,0	-211,0	-226,3	114,1	-260,0	-278,0	95,0	-132,7	-180,8

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.11 : Transferts projetés au titre du TCPS, de 2014-2015 à 2023-2024 – Scénario n° 1  
(annonce du 19 décembre)**

*Formule actuelle et facteur de progression continuent jusqu'en 2023-2024.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	180,4	52,3	336,5	268,6	2 890,5	4 876,8	460,8	386,6	1 408,7	1 679,9	12,2	16,1	12,4	12 581,7
2015-2016	184,4	53,6	343,5	274,1	2 967,7	5 026,7	476,2	398,4	1 459,0	1 733,9	12,5	16,5	12,7	12 959,2
2016-2017	188,1	54,9	350,8	279,6	3 046,7	5 182,6	492,1	410,3	1 510,5	1 789,5	12,9	17,0	13,1	13 348,0
2017-2018	191,6	56,2	358,2	285,2	3 127,4	5 344,6	508,5	422,3	1 563,6	1 846,8	13,3	17,4	13,4	13 748,4
2018-2019	194,9	57,6	365,7	290,8	3 210,1	5 512,5	525,4	434,3	1 618,3	1 905,7	13,8	17,9	13,8	14 160,8
2019-2020	198,0	59,1	373,4	296,6	3 295,2	5 685,9	543,0	446,6	1 674,5	1 966,4	14,3	18,5	14,2	14 585,7
2020-2021	201,2	60,6	381,2	302,4	3 382,4	5 865,8	561,1	459,3	1 732,1	2 028,8	14,7	19,0	14,6	15 023,2
2021-2022	204,4	62,2	389,2	308,3	3 472,3	6 051,9	579,8	472,3	1 791,1	2 093,2	15,0	19,4	14,9	15 473,9
2022-2023	207,6	63,8	397,4	314,2	3 564,6	6 244,3	599,1	485,7	1 851,5	2 159,5	15,4	19,8	15,3	15 938,2
2023-2024	210,8	65,5	405,7	320,2	3 659,3	6 443,0	619,1	499,5	1 913,6	2 227,8	15,8	20,3	15,6	16 416,3

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.12 : Transferts projetés au titre du TCPS, de 2014-2015 à 2023-2024 – Scénario n° 2 (TCPS selon la même trajectoire de croissance que les autres transferts)**

*Continuer le facteur de progression actuel de 3 % jusqu'en 2016-2017, puis appliquer le même facteur de croissance du PIB utilisé pour le TCS et la péréquation par la suite.*

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	180,4	52,3	336,5	268,6	2 890,5	4 876,8	460,8	386,6	1 408,7	1 679,9	12,2	16,1	12,4	12 581,7
2015-2016	184,4	53,6	343,5	274,1	2 967,7	5 026,7	476,2	398,4	1 459,0	1 733,9	12,5	16,5	12,7	12 959,2
2016-2017	188,1	54,9	350,8	279,6	3 046,7	5 182,6	492,1	410,3	1 510,5	1 789,5	12,9	17,0	13,1	13 348,0
2017-2018	193,9	56,9	362,4	288,6	3 164,7	5 408,5	514,6	427,3	1 582,2	1 868,8	13,5	17,6	13,6	13 912,6
2018-2019	199,2	58,9	373,9	297,4	3 282,0	5 636,1	537,2	444,1	1 654,5	1 948,5	14,1	18,3	14,1	14 478,3
2019-2020	204,4	61,0	385,4	306,1	3 401,0	5 868,5	560,4	461,0	1 728,3	2 029,5	14,7	19,1	14,7	15 053,9
2020-2021	209,4	63,1	396,9	314,8	3 521,3	6 106,5	584,1	478,1	1 803,2	2 112,1	15,3	19,8	15,2	15 639,8
2021-2022	214,3	65,2	408,2	323,3	3 641,1	6 346,2	608,0	495,3	1 878,2	2 195,0	15,8	20,4	15,7	16 226,4
2022-2023	219,1	67,3	419,4	331,6	3 762,0	6 590,1	632,3	512,6	1 954,1	2 279,1	16,3	20,9	16,1	16 820,8
2023-2024	223,8	69,5	430,8	340,0	3 885,6	6 841,4	657,4	530,4	2 031,9	2 365,5	16,8	21,6	16,6	17 431,3

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.12.B : Impacts/écarts du TCPS –Scénario n° 1 (formule actuelle) par rapport au scénario n° 2 (croissance du PIB nominal à compter de 2017-2018)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(millions de dollars)													
2014-2015	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2015-2016	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2016-2017	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2017-2018	-2,3	-0,7	-4,3	-3,4	-37,3	-63,8	-6,1	-5,0	-18,7	-22,1	-0,2	-0,2	-0,2	-164,2
2018-2019	-4,4	-1,3	-8,2	-6,5	-72,0	-123,6	-11,8	-9,7	-36,3	-42,7	-0,3	-0,4	-0,3	-317,5
2019-2020	-6,4	-1,9	-12,0	-9,5	-105,8	-182,5	-17,4	-14,3	-53,8	-63,1	-0,5	-0,6	-0,5	-468,3
2020-2021	-8,3	-2,5	-15,6	-12,4	-138,8	-240,7	-23,0	-18,8	-71,1	-83,3	-0,6	-0,8	-0,6	-616,5
2021-2022	-9,9	-3,0	-18,9	-15,0	-168,9	-294,3	-28,2	-23,0	-87,1	-101,8	-0,7	-0,9	-0,7	-752,5
2022-2023	-11,5	-3,5	-22,0	-17,4	-197,4	-345,8	-33,2	-26,9	-102,5	-119,6	-0,9	-1,1	-0,8	-882,7
2023-2024	-13,0	-4,0	-25,1	-19,8	-226,2	-398,3	-38,3	-30,9	-118,3	-137,7	-1,0	-1,3	-1,0	-1 015,0
<b>Total</b>	<b>-55,7</b>	<b>-16,9</b>	<b>-106,1</b>	<b>-84,0</b>	<b>-946,4</b>	<b>-1 649,1</b>	<b>-158,0</b>	<b>-128,7</b>	<b>-487,7</b>	<b>-570,3</b>	<b>-4,1</b>	<b>-5,3</b>	<b>-4,1</b>	<b>-4 216,6</b>

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.12 : Impacts/écarts du TCPS – Scénario n° 1 (formule actuelle) par rapport scénario n° 2 (croissance du PIB nominal à compter de 2017-2018)**

	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nt	T.N.-O.	Yn	TOTAL
	(dollars par habitant)													
2014-2015	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2015-2016	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2016-2017	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2017-2018	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4	-4,4
2018-2019	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5	-8,5
2019-2020	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4	-12,4
2020-2021	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1	-16,1
2021-2022	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5	-19,5
2022-2023	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6	-22,6
2023-2024	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7	-25,7

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.



---

**Tableau A.13 : Paiements de péréquation projetés,  
de 2014-2015 à 2018-2019, annonce du 19 décembre par  
rapport au programme de 2007**

---

	Annonce du 19 décembre (millions de dollars)	Programme de 2007
2014-2015	17 061	20 195
2015-2016	17 905	21 110
2016-2017	18 706	21 977
2017-2018	19 497	22 868
2018-2019	20 290	23 792

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

**Tableau A.14 : Formule de financement des territoires (FFT), versements projetés, de 2014-2015 à 2018-2019, annonce du 19 décembre;**

	Nt	T.N.-O. (millions of dollars)	Yn	TOTAL
2014-2015	1 408	1 149	847	3 405
2015-2016	1 449	1 174	870	3 493
2016-2017	1 488	1 203	894	3 586
2017-2018	1 536	1 239	925	3 699
2018-2019	1 590	1 279	957	3 825

Source : Ministère des Finances du Canada; Statistique Canada; Conference Board du Canada; Groupe de travail sur les transferts fédéraux.

## Annexe 3

**Tableau 5.1 : Population projetée, en date du 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires, annuelle (en milliers)**

	2014				2024				Augmentation en 10 ans	
	De 65 à 79		80 et plus		De 65 à 79		80 et plus		De 65 à 79	80 et plus
	(000s)	Pourcentage * (%)	(000s)	Pourcentage* (%)	(000s)	Pourcentage * (%)	(000s)	Pourcentage * (%)	(%)	(%)
<b>T.-N.-L.</b>	72,4	14,4 %	20,0	4,0 %	101,2	20,4 %	28,2	5,7 %	39,8 %	41,0 %
<b>Î.-P.-E.</b>	19,4	13,3 %	6,7	4,6 %	26,9	17,3 %	9,1	5,8 %	38,7 %	35,8 %
<b>N.-É.</b>	130,5	13,8 %	43,5	4,6 %	180,3	18,6 %	56,7	5,9 %	38,2 %	30,3 %
<b>N.-B.</b>	103,4	13,7 %	35,5	4,7 %	145,3	19,0 %	46,5	6,1 %	40,5 %	31,0 %
<b>Qc</b>	1 027,3	12,6 %	361,7	4,4 %	1 432,2	16,3 %	481,4	5,5 %	39,4 %	33,1 %
<b>Ont</b>	1 539,2	11,1 %	573,3	4,1 %	2 224,4	14,3 %	739,2	4,8 %	44,5 %	28,9 %
<b>Man.</b>	134,5	10,5 %	55,6	4,4 %	191,3	13,8 %	64,1	4,6 %	42,2 %	15,3 %
<b>Sask.</b>	114,3	10,9 %	50,8	4,9 %	163,8	15,1 %	55,3	5,1 %	43,3 %	8,9 %
<b>Alb.</b>	355,2	8,7 %	125,5	3,1 %	595,6	12,3 %	175,4	3,6 %	67,7 %	39,8 %
<b>C.-B.</b>	573,3	12,0 %	210,4	4,4 %	842,6	15,6 %	276,8	5,1 %	47,0 %	31,6 %
<b>Yn</b>	3,5	10,0 %	0,7	2,0 %	6,3	16,8 %	1,2	3,2 %	80,0 %	71,4 %
<b>T.N.-O.</b>	3,0	6,6 %	0,7	1,5 %	5,4	11,1 %	1,4	2,9 %	80,0 %	100,0 %
<b>Nt</b>	1,4	4,1 %	0,1	0,3 %	2,6	6,8 %	0,4	1,1 %	85,7 %	300,0 %
<b>CA</b>	4 077,1	11,4 %	1 484,4	4,2 %	5 918,0	15,0 %	1 936,1	4,9 %	45,2 %	30,4 %

Source : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/results/cansim6257097521319214915.csv> (Scénario de projection M4).

\* Pourcentage de la population totale (tous les âges)

**Tableau 5.2 : Population autochtone du Canada en 2006, par province/territoire**

	Population autochtone totale			Population autochtone vivant hors-réserve <sup>1</sup>		
	Population	Répartition	Proportion <sup>2</sup>	Population	Répartition	Proportion <sup>3</sup>
<b>T.-N.-L.</b>	23 455	2,0 %	4,7 %	22 015	2,5 %	4,4 %
<b>Î.-P.-E.</b>	1 730	0,1 %	1,3 %	1 330	0,2 %	1,0 %
<b>N.-É.</b>	24 175	2,1 %	2,7 %	16 195	1,8 %	1,8 %
<b>N.-B.</b>	17 650	1,5 %	2,5 %	10 650	1,2 %	1,5 %
<b>Qc</b>	108 425	9,2 %	1,5 %	74 620	8,5 %	1,0 %
<b>Ont</b>	242 495	20,7 %	2,0 %	194 980	22,3 %	1,6 %
<b>Man.</b>	175 395	15,0 %	15,5 %	118 630	13,5 %	11,0 %
<b>Sask.</b>	141 890	12,1 %	14,9 %	92 875	10,6 %	10,3 %
<b>Alb.</b>	188 365	16,1 %	5,8 %	147 090	16,8 %	4,6 %
<b>C.-B.</b>	196 075	16,7 %	4,8 %	145 020	16,6 %	3,6 %
<b>Yn<sup>1</sup></b>	7 580	0,6 %	25,1 %	7 580	0,9 %	25,1 %
<b>T.N.-O.<sup>1</sup></b>	20 635	1,8 %	50,3 %	20 340	2,3 %	49,9 %
<b>Nt</b>	24 915	2,1 %	85,0 %	24 920	2,8 %	85,0 %
<b>CA<sup>1</sup></b>	<b>1 172 785</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>876 245</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,8 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 – Population d'identité autochtone

1. La définition utilisée par Statistique Canada dans le cadre du recensement de 2006 pour les populations vivant hors réserve et les populations vivant dans les réserves est incorrecte pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les données figurant sur le tableau ont été ajustées en tenant compte de ce problème.

2. Pourcentage de la population autochtone de la population totale.

3. Pourcentage de la population autochtone vivant hors réserve de la population totale vivant hors réserve.